

LILLE

nouvelle revue
d'information
et de documentation n°19



l'association de communes

les enfants dans la ville

la saison culturelle

19

LILLE

nouvelle revue
d'information
et de documentation



403/16



2



13



25



29

Sommaire n° 19

Editorial	1
L'association Lille-Hellemmes	2
Lille en fête	8
Lille, capitale de la marionnette le temps d'un automne	10
Les enfants dans la ville	13
5 ^{me} festival de Lille	25
La saison théâtrale	28
L'Université populaire	32
Georges Henaux n'est plus	34
« Deltaphone - Ville de Lille »	35
Renseignements pratiques	36

Photographies : Service des relations publiques, mairie de Lille - Studio Malaisy - p. 1 et 8. - Jean-Pierre Leloir - p. 27. - Chateau - p. 27.

Photo de couverture : Le tournoi des ducs de Bourgogne présenté sur la Grand-Place dans le cadre de l'automne régional a remporté un franc succès.

Lille, nouvelle revue d'information et de documentation

Revue trimestrielle, numéro 19, 1976

Abonnement : 4 numéros, 4 francs

Directeur de la publication : Pierre MAUROY

Rédacteur en chef : Monique BOUCHEZ

Administration-direction : Services des Relations Publiques,

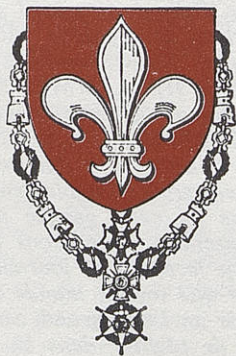
Hôtel de Ville, LILLE

Réalisation : NORSOGEPRESS, 209, rue d'Arras, 59000 LILLE

Imprimerie spéciale du bulletin - Dépôt légal n° 4339.



Pour le grand LILLE



par **Pierre MAUROY**
député-maire

L'agrandissement de LILLE est un dossier très important pour l'avenir de notre ville.

De son succès dépend le devenir non seulement de LILLE mais de la métropole toute entière et de la Région. LILLE joue un rôle de ville-centre, prenant à sa charge des équipements inhérents à sa fonction de capitale régionale.

LILLE est, en outre, la plus petite des grandes villes de France et cela crée des problèmes importants pour son avenir.

En effet, LILLE se dépeuple ; loi inexorable, conséquence de la spéculation immobilière, les prix des terrains augmentent, rejetant les classes moyennes à la périphérie.

Bien entendu, malgré ce dépeuplement, les équipements « tournent », très souvent utilisés par des non-résidents ; ils sont en fait financés par les impôts locaux payés par les seuls contribuables lillois.

Nous manquons aussi de terrains, ce qui fait que l'on arrive difficilement à construire des logements sociaux. Le prix des terrains en ville monte, dépassant les prix « plafonds acceptables » pour ce genre de construction.

Le manque de terrain se fait sentir également pour les implantations des nouveaux équipements et des espaces verts.

LILLE est trop petit et peut difficilement jouer son rôle de capitale régionale. Dans le cadre de la Communauté Urbaine même, il est primordial que l'importance de la ville soit renforcée.

Ce dossier, de l'agrandissement de la ville, tous les Lillois en sont convaincus, est très important ; il est vital. Depuis longtemps les maires socialistes y pensaient. C'était l'une des options fondamentales du contrat lillois que nous avions présentée aux citoyens en 1971. C'est la seule qui ne soit pas encore réalisée. Augustin LAURENT, en 1972, a proposé aux cinq communes de la périphérie EST de LILLE de s'associer ; devant un refus général on avait reporté la décision à plus tard.

Nous sommes maintenant en fin de mandat, où il est plus facile d'envisager une association.

En effet, la loi prévoit une « situation provisoire » entre la décision et les nouvelles élections.

Il vaut mieux que ce provisoire soit le plus court possible et qu'il ne dure que 6 mois au lieu de 6 ans.

En outre, ne serait-il pas paradoxal de demander à des citoyens de voter pour une équipe qui, dès son élection, deviendrait une structure provisoire.

Nous avons reposé la question ; la réponse qui nous est parvenue est diversement nuancée. Hellemmes a signé avec nous une convention d'association, Mons-en-Barœul examine la proposition avec intérêt. Villeneuve d'Ascq a refusé ; Ronchin aussi, et Lezennes reporte l'examen du problème.

Ce n'est pas une adhésion massive, mais c'est un premier pas important vers ce grand LILLE qui se fait déjà dans les esprits.

A l'initiative du Recteur DE-BEYRE, une association pour la promotion et l'agrandissement de LILLE s'est créée, entraînant dans son sillage des personnalités qui ne peuvent pas être suspectées d'obéir à des mots d'ordre politiques.

C'est une réunion d'hommes de bonne volonté qui désirent faire avancer ce dossier vital pour LILLE.

C'est donc en bonne voie. L'association avec Hellemmes a inauguré le Grand LILLE ; seules des querelles mesquines et partisans peuvent compromettre le résultat.

Si le Préfet ne signe pas l'arrêté autorisant l'association des deux communes la loi sera bafouée. Le beffroi de LILLE sera alors, le symbole de la défense des libertés communales face au pouvoir central qui ne veut pas appliquer sa loi.

Les Lillois, quant à eux, savent que cette association se fait dans l'intérêt supérieur de la ville et de la métropole toute entière. ILS JUGERONT !



M. HUET

**« HELLEMMES :
UNE SITUATION SIMILAIRE
A CELLE DE LILLE »**

(...) En 1972, une proposition avait été faite par le Maire Honoraire, M. Augustin LAURENT, (...) qui tendait à proposer la fusion aux différentes villes (...) J'ai voté cette fusion, je la revoterais encore aujourd'hui, et malheureusement, je l'ai rappelé, nous n'avons pas eu alors de réponse favorable, ce que je déplore (...).

(...) Le 2 juillet, nous avons repris la même proposition (...)

(...) Une ville, celle d'Hellemmes, a accepté d'envisager de répondre d'une façon favorable (...)

(...) Il se fait que cette ville, la seule qui accepte, est une ville qui a un territoire exigu et une population importante. Autrement dit, la ville d'Hellemmes se trouve dans une situation similaire à celle de Lille, avoir un territoire assez restreint et une population assez importante ; de sorte que cet agrandissement que nous cherchons tous, nous ne l'aurons pas par la seule association avec la ville d'Hellemmes (...)

(...) Je crois que vraiment si nous voulons continuer, (...) ce que j'approuve, à chercher cet agrandissement de Lille, nous aurions eu intérêt à patienter un petit peu, à avoir la réponse de Mons-en-Barœul, ou alors il fallait le faire plus tôt...



M. CATESSON

**« UN ENGAGEMENT
SOLENNEL »**

(...) La lucidité, la clairvoyance et l'abnégation personnelle sont à porter aujourd'hui au crédit et à l'honneur des élus Hellemmois et de leur Maire M. CORNETTE (...)

(...) Permettez-moi, (...) de remercier en particulier aussi M. VERRUE, Maire de Mons-en-Barœul, pour son attitude loyale, celle d'un homme qui, sans esprit partisan et soucieux seulement de l'intérêt de la population, a décidé d'étudier sérieusement, en toute objectivité et impartialité, le dossier que nous avons ouvert devant ses yeux (...)

(...) Cette gratitude que nous devons aux élus Hellemmois, toutefois, ne l'oublions pas, ne leur sera acquise que si nous, avec eux, à qui ils ont transmis une part importante de leurs responsabilités, nous restons conscients d'une vérité première : la commune associée d'Hellemmes doit rester et restera le visage humain de l'institution politique pour les Hellemmois.

Si demain, Lille, par quelque aberration, devenait peu ou prou la capitale dévorante et aveugle qui entend tout régir, ou tout ordonner, alors il y aurait vraiment un détournement de nos intentions profondes.

Bien au contraire, je crois qu'il nous faut aujourd'hui prendre l'engagement solennel que les Hellemmois resteront les gardiens de leurs traditions, les artisans de leur destin, et les initiateurs du devenir d'Hellemmes-Lille...

**LE CONSEIL MUNICIPAL
S'EST PRONONCE A
L'UNANIMITE MOINS
UNE VOIX POUR
L'ASSOCIATION**



Maître ROMBAUT

« C'EST UNE ETAPE »

(...) A mon avis, aujourd'hui, ce n'est pas un aboutissement, et cela ne doit pas l'être, c'est une étape. C'est une étape d'un très grand projet, d'une très grande idée émise en 1972, qui a été creusée par les personnes sérieuses qui envisageaient l'avenir de Lille et de l'agglomération (...).

(...) Je crois que dans l'étape nouvelle nous devons porter nos efforts sur l'information (...). Faire bien comprendre aux populations appelées à s'associer avec la nôtre, qu'il ne s'agit pas d'une fusion, mais d'une association : bien souvent on confond les termes, or l'esprit et la lettre sont totalement différents dans les deux hypothèses.

Faire comprendre aussi que l'association ne sert pas seulement les intérêts de la ville de Lille, mais également ceux des communes associées (...).

(...) Si l'on veut véritablement faire une ville capitale régionale, ce n'est pas contre une autre partie de la région, (...) mais pour le bien général.

Pour avoir une capitale régionale, il faut d'abord avoir une ville autre, une ville agrandie, 2.200 hectares c'est une plaisanterie quand on parle à l'extérieur de « grande ville » (...).

Pourquoi refuserions-nous l'association avec HELLEMMES ? (...) La seule réponse positive aujourd'hui, c'est HELLEMMES (...), il ne peut pas être question que l'on refuse cet accord, ce serait véritablement aller à l'encontre de cette grande idée que dans l'ensemble nous avons tous (...)

(...) La lecture des journaux nous confirme que tout le monde est d'accord pour un Lille agrandi ; or quand il s'agit de réaliser dans la pratique ce projet, on ne le fait pas, sous certains prétextes ! (...)

(...) Aujourd'hui nous avons l'accord d'une commune importante (...) A nous maintenant d'aller vers elle et de lui faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'une absorption sous forme de fusion, mais d'une véritable association.



L'association Lille-Hellemmes : un acte de foi

« C'est une journée historique que nous vivons aujourd'hui ».

« L'Association des deux communes est décidée. Une convention est adoptée par les deux assemblées communales. Je salue cordialement Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal de Lille, bientôt j'espère nos collègues, car j'imagine que le Gouvernement ne commettra pas l'abus de pouvoir de refuser d'appliquer la Loi, la Loi qu'une majorité parlementaire, qui lui est toujours fidèle, a votée en 1971 comme le rappelait M. MENU, ces jours derniers ».

UNE CLAIRE VISION DE L'AVENIR

« Je dois, ici, rendre hommage à mes amis du Conseil Municipal d'Hellemmes, car il leur a fallu un désintéressement peu banal pour braver, éventuellement, l'impopularité. On ne peut au départ préjuger ».

« Ils ont dû surmonter le sentiment tout à fait légitime d'attachement au clocher, aux coutumes, au foyer local de vie, auxquels il n'est d'ailleurs pas question le moins du monde de porter atteinte ».

« Dans une claire vision de l'avenir, ils ne se sont pas dérobés devant leurs responsabilités d'élus, faisant abstraction de certains sentiments personnels pour ne retenir que ce qu'ils croient être l'intérêt supérieur de la commune et de l'agglomération ».

« Ils ont pris leur décision en conscience ».

UNE COMMUNAUTE DE VIE ET D'INTERETS

« Quelles sont les raisons profondes de notre assentiment ? ».

« Nous avons considéré que l'agglomération HELLEMES-FIVES était déjà une réalité vivante ».

« Les quartiers s'enchevêtrent au point que l'on ignore souvent les limites communales. Les habitants vivent de la même manière dans un même cadre, dans les mêmes lieux de travail. Une semblable communauté de vie et d'intérêts ne postulait-elle pas une communauté de responsabilité et de décision, c'est-à-dire l'élargissement de la vie municipale que nous venons de décider ? ».

« Nous ne prétendons pas créer une de ces villes tentaculaires, mais constituer avec vous, une capitale, bien que modeste encore, à l'image de la région, et répondant bien davantage aux nécessités de notre époque ».

« Devant les difficultés financières auxquelles nous nous heurtons, conséquence de la politique gouvernementale, devant celles qui allaient surgir et l'étouffement d'Hellemmes que l'implantation de la Ville Nouvelle allait provoquer, la nécessité s'imposait à nos yeux, de la création d'une nouvelle collectivité à l'échelle des problèmes qui se posaient ».

L'ACTE DE NAISSANCE D'UNE NOUVELLE COMMUNE

« La formule association prévue par la Loi, votée par ceux-là même qui veulent en entraver l'application aujourd'hui, ne néglige pas les liens humains, géographiques, historiques, elle assure leur pérennité, au contraire ».

« La communauté Hellemmoise n'est pas brisée, puisque HELLEMES garde, d'après la Loi et la convention, sa vie propre ».

« HELLEMES continuera à bénéficier d'une vie administrative proche de l'habitant ».

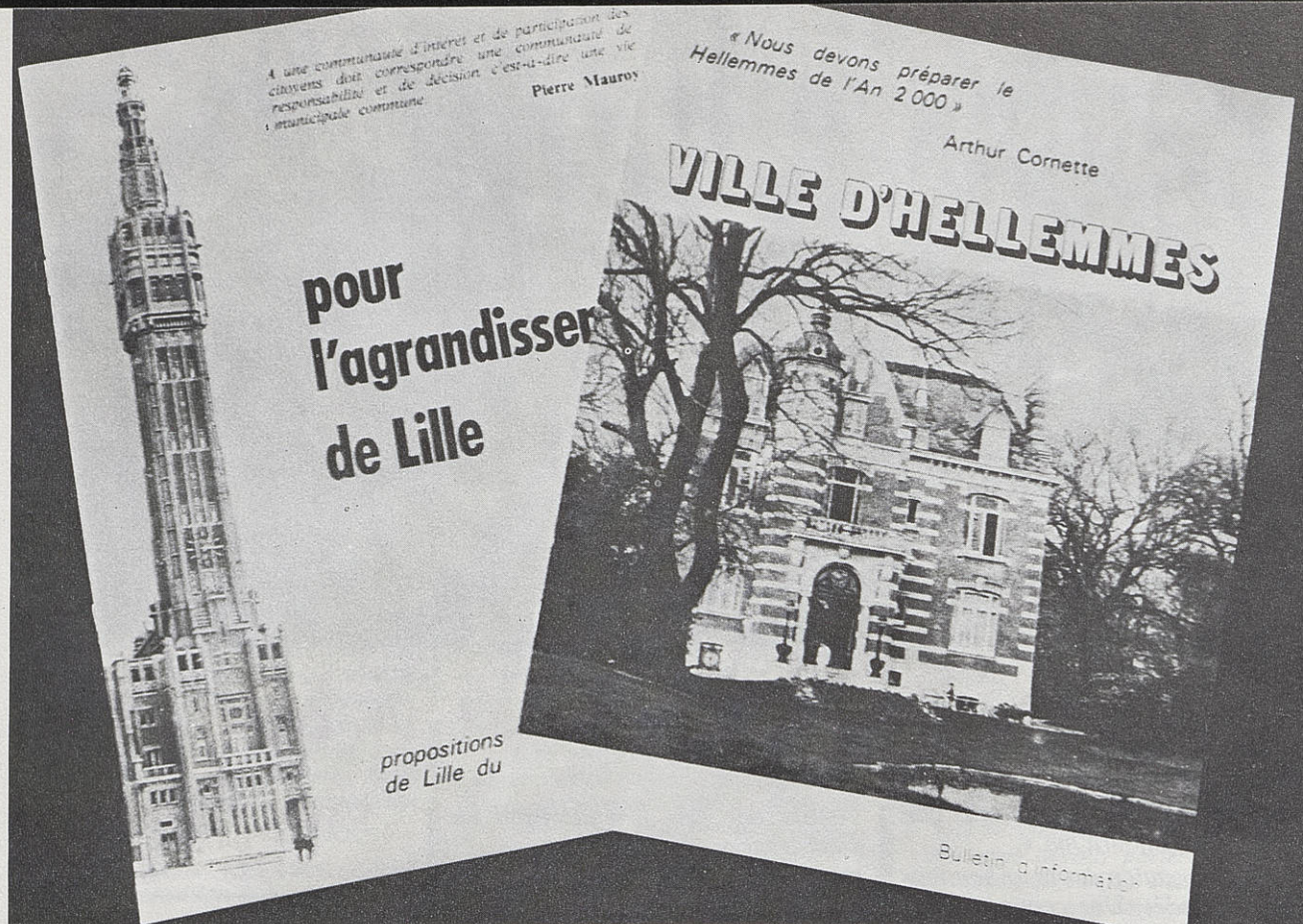
« Ce n'est pas l'acte de décès de notre commune que je viens de signer, c'est l'acte de naissance d'une nouvelle commune plus forte en ressources humaines, plus représentative du caractère ouvrier de notre région ».

« Je suis persuadé que la convention et les engagements stipulés seront respectés ».

« En tous cas, nous avons les uns et les autres, le sentiment d'œuvrer dans l'intérêt de nos deux communes, et la conviction que notre accord d'aujourd'hui aura valeur d'exemple ».

« C'est donc un acte de foi en l'avenir que nous venons de prononcer ».

Arthur CORNETTE
maire d'Hellemmes



Conformément aux dispositions de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971,

— La commune d'Hellemmes-Lille, représentée par son maire, M. Arthur Cornette, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 1976

— La commune de Lille, représentée par son maire, M. Pierre Mauroy, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 1976 ont décidé de passer la convention suivante :

TITRE I
OBJET ET EFFET
DE L'ASSOCIATION
SUR LES INSTITUTIONS
DE LA NOUVELLE COMMUNE

Article 1. — Les communes d'Hellemmes-Lille et de Lille :

— préoccupées d'assurer dans les meilleures conditions possibles le bien-être et l'avenir de leurs habitants,

— convaincues de la nécessité d'unir leurs efforts, de rassembler leurs moyens et leurs ressources

Association des
communes
d'Hellemmes-Lille
et de Lille

convention

pour une meilleure gestion des équipements et des services,

— mues par un esprit de solidarité mutuelle,

— particulièrement désireuses de maintenir dans la commune d'Hellemmes-Lille une vie administrative locale et un foyer d'activités proches des habitants,

décident de regrouper leurs territoires sous forme d'une association conformément à l'article 9 de la loi susvisée.

Article 2. — La nouvelle commune prendra le nom de Lille.

Article 3. — Le territoire de la commune d'Hellemmes-Lille sera maintenu en qualité de commune associée et conservera à ce titre son nom actuel.

Article 4. — La nouvelle commune sera, jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal, administrée par un conseil élargi qui, dès sa première séance, élira la nouvelle municipalité.

La représentation des communes constituantes dans ce nouveau conseil sera conforme aux dispositions de l'article 10 (alinéas 2 à 7) du Code de l'administration communale.

Article 5. — Un poste de maire délégué sera institué pour la commune associée d'Hellemmes-Lille.

Le Maire délégué assumera les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire.

Article 6. — Une commission consultative sera créée dans la commune associée d'Hellemmes-Lille ; elle sera convoquée et présidée par

le Maire délégué et organisera comme elle l'entend ses travaux qui se dérouleront au siège de la Mairie de la commune associée.

Sa composition et son fonctionnement seront conformes aux dispositions de l'article 9-II de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971.

Elle constituera, en tant qu'organisme consultatif, un intermédiaire entre les autorités municipales et les habitants résidant dans la commune associée.

A cet effet, elle se saisira de toute affaire intéressant directement la population ou le territoire d'Hellemmes-Lille et fera des propositions au Maire de Lille ; elle sera également consultée à l'initiative du Maire et du conseil municipal et pourra être chargée de veiller au bon fonctionnement de certains équipements ou services mis à la disposition de la population.

Article 7. — Après le premier renouvellement du conseil municipal, le nombre de délégués au collège électoral sénatorial sera fixé selon le droit commun, en fonction de la population de la nouvelle commune.

Article 8. — La commune associée d'Hellemmes-Lille bénéficiera en outre d'une représentation propre au sein du collège électoral sénatorial, en application des dispositions de l'article L 290-I du Code électoral.

TITRE II

DISPOSITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES

Article 9. — L'association emportera la mise en commun :

- de l'ensemble des biens immobiliers (terrains et édifices) dépendant tant du domaine public que privé, des communes d'Hellemmes-Lille et de Lille,

- de leurs bien mobiliers,

- de leurs titres et valeurs, dons et legs, étant entendu que les char-

ges grevant éventuellement ces libéralités seront respectées,

- de leurs fonds libres,

- de leurs dettes et, d'une façon générale,

- de toutes les obligations et contrats, de quelque nature qu'ils soient, résultant d'engagements des dites communes, antérieurs à l'association.

Toutes les ressources, de quelque nature qu'elles soient, attendues par les dites communes, bénéficieront de plein droit à la nouvelle commune.

Le patrimoine des établissements publics communaux sera dévolu aux établissements correspondants s'y substituant ou à créer dans la nouvelle commune, sous réserve des dispositions de l'article 9-I, dernier alinéa de la loi du 16 juillet 1971 et de l'article 15 ci-dessous.

En cas d'aliénation ultérieure d'un bien provenant du domaine privé d'une ancienne commune, les fonds seront réinvestis sur le territoire de cette ancienne commune.

Article 10. — En accord avec la Ville de Lille, la commune d'Hellemmes-Lille demande le bénéfice de l'intégration fiscale progressive.

Article 11. — Les droits et obligations découlant de l'adhésion d'Hellemmes-Lille et de Lille aux syndicats intercommunaux seront pris en charge par la nouvelle commune. (SILILAM : Syndicat intercommunal de Lille et de La Madeleine pour la réalisation et la gestion d'un parc de sports ; arrêté préfectoral du 24 août 1972 - SILILOOS : Syndicat intercommunal de Lille et de Loos pour la construction et la gestion d'un complexe sportif chemin de Tournai à Loos ; arrêté préfectoral du 8 août 1972.

Article 12. — La nouvelle commune se substituera aux anciennes communes pour toute action judiciaire intentée ou soutenue par ces dernières.

TITRE III

ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Article 13. — La mairie principale sera installée à Lille, Chef-lieu administratif de la nouvelle commune.

Article 14. — La mairie de la commune associée d'Hellemmes-Lille gardera la plupart de ses services traditionnels et fonctionnera comme une annexe de la mairie principale.

Les actes d'état civil concernant les habitants de la commune associée y seront notamment établis.

Les archives propres à l'état civil d'Hellemmes-Lille resteront affectées à la mairie annexe.

Article 15. — La commune associée d'Hellemmes-Lille comportera une section du bureau d'aide sociale, dotée de la personnalité juridique, ce qui lui permettra de maintenir, voire d'étendre ses actions actuelles.

Par dérogation aux dispositions de l'article 9, le patrimoine du bureau d'aide sociale de l'ancienne commune lui sera dévolu.

Article 16. — L'association étant réalisée, le maire délégué de la commune d'Hellemmes-Lille proposera au maire de Lille une réorganisation des services municipaux en s'inspirant des principes formulés à l'article 1^{er}.

Pour la commodité des habitants, pour l'efficacité d'une administration décentralisée, seront maintenus dans la mairie d'Hellemmes-Lille tous les services nécessaires.

TITRE IV

PERSONNEL COMMUNAL

Article 17. — La Ville de Lille prendra en charge les personnels ti-

tulaires et auxiliaires, occupés à temps complet ou à temps partiel, qui remplissent leurs fonctions dans les services municipaux d'Hellemmes-Lille et de Lille.

De même seront prises en charge les rémunérations des professeurs assurant des cours municipaux à Hellemmes-Lille.

Article 18. — Le personnel d'Hellemmes-Lille bénéficiera des avantages acquis dans cette commune en matière de rémunération, durée de carrière, avancement d'échelon et de grade, congés, etc. Les avantages divers (Comité des œuvres sociales par exemple) seront maintenus et susceptibles d'être améliorés.

TITRE V

ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE DE LA NOUVELLE COMMUNE

Article 19. — Le nouveau conseil municipal aura le souci d'assurer une gestion de la nouvelle commune en toute impartialité ; il veillera, dans toute la mesure du possible, à offrir à l'ensemble des habitants quelle que soit leur commune d'origine, des services de qualité équivalente tout en respectant les particularités de chacune des anciennes communes.

Article 20. — La nouvelle commune poursuivra les opérations d'équipement dont les décisions d'exécution ont été prises par les anciennes communes avant leur association. Elle achèvera notamment, dans les meilleurs délais, les travaux suivants qui concernent Hellemmes-Lille : Aménagement des anciens établissements Capon - Aménagement complet du Centre aéré de la Guinguette - Salle Léo Lagrange (divers travaux) - Salle Monchy (parquet) - Aménagement du terrain omnisports - Rénovation de

l'éclairage public - Aménagement de l'ancienne école Fénelon afin d'y réaliser l'équipement socio-culturel prévu - Pose de nouvelles plaques de rues - Programme d'assainissement des courées.

En relation avec les services de la Communauté urbaine :

Travaux d'amélioration de la voirie (goudronnage) - Réfection des trottoirs.

La nouvelle commune poursuivra ou entreprendra les études qui avaient été envisagées par les deux municipalités et notamment en ce qui concerne Hellemmes-Lille :

Aménagement d'espaces verts partout où cela sera techniquement possible - Aménagement, dans le quartier de l'Epine, d'un terrain de jeux et d'une aire couverte, ainsi que d'un foyer pour personnes âgées - Extension du cimetière - Rénovation des logements du quartier de la rue Jules Guesde (« Maisons de l'usine ») - Utilisation, en faveur de l'enfance, de l'école inoccupée du Pavé du Moulin - Installation d'une crèche et d'une garderie - Réalisation d'une maison de retraite pour personnes âgées.

Article 21. — Les orientations adoptées par Hellemmes-Lille et Lille en vue de leur développement seront respectées par la nouvelle commune jusqu'à l'adoption par le conseil municipal d'un nouveau programme d'équipement qui prévoira les améliorations ou les extensions des équipements existants, ainsi que l'ordre d'urgence des étapes de réalisation des nouveaux équipements en fonction des moyens de la nouvelle commune. Ce programme sera élaboré avec le souci d'assurer un développement équilibré des différentes parties du territoire de la nouvelle commune et de respecter une équité entre tous les habitants.

TITRE VI

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 22. — Le conseil municipal de la nouvelle commune veillera à la conservation et assurera les réparations des églises et autres édifices culturels des anciennes communes, conformément aux prescriptions législatives.

Article 23. — Les enfants actuellement scolarisés seront maintenus dans les écoles des anciennes communes. Les enfants scolarisés dans l'avenir seront répartis entre les écoles en tenant compte de la proximité du domicile, de façon à assurer leur formation dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, les élèves d'Hellemmes-Lille bénéficieront — aussi rapidement que possible — des séjours en classes de neige et en classes vertes.

Article 24. — Les tarifs des concessions funéraires en vigueur à Hellemmes-Lille seront maintenus à leurs taux actuels, sans préjudice, toutefois, d'un pourcentage d'augmentation qui pourrait intervenir dans l'avenir et qui s'appliquerait alors à l'ensemble des tarifs.

Article 25. — La Ville d'Hellemmes-Lille étant actuellement jumelée avec la Ville de Nambourg (R.D.A.), les activités liées à ce jumelage seront maintenues entre Nambourg et la commune d'Hellemmes-Lille.

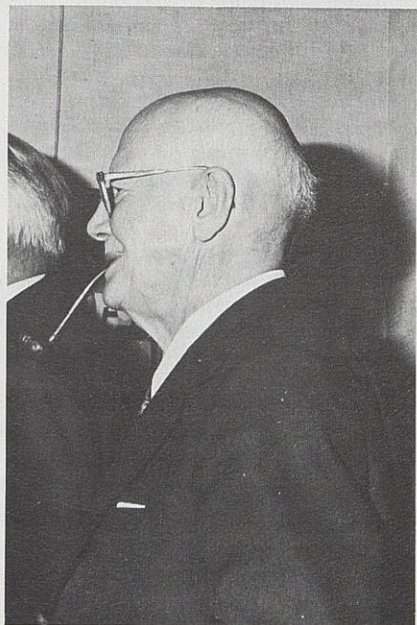
TITRE VII

DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

Article 26. — La présente convention sera annexée à l'acte d'association et prendra effet en même temps que celui-ci.

le mépris de l'opinion publique

UNE INTERVENTION
DE M. AUGUSTIN LAURENT



« (...) S'imposant une fois de plus, forçant la porte des studios de la Télévision Régionale, un membre du Gouvernement s'est livré à une opération inadmissible, en ce qu'elle n'entraîne pas dans le cadre de ses fonctions de Secrétaire d'Etat aux P.T.T., et discourtoise, en ce qu'elle critiquait la décision prise par le Conseil Municipal d'une ville voisine (...) ».

(...) Je souligne — et c'est cela qui est grave — que M. SEGARD a conclu sa harangue intempestive par ses mots : « j'espère que cela ne se fera pas ».

« Le ton sur lequel cette phrase a été prononcée permet de traduire ainsi sa pensée : je ferai tout pour que cela ne se fasse pas ».

« Ainsi, un membre du Gouver-

nement de la République s'insurge contre la Loi ».

« Une question se pose à laquelle le pouvoir devra répondre : la campagne électorale des municipales est-elle ouverte ? Si oui, il faut organiser les interventions à la Télé d'une manière équitable et démocratique ».

« Si non, les procédés actuellement en pratique sont intolérables ; ils constituent un abus du pouvoir qui instaure la candidature officielle en bafouant la démocratie ».

« En ma double qualité de citoyen et d'élu du peuple, je demande à tous mes collègues dont la conscience républicaine s'irrite, de s'associer à la vive protestation que j'élève contre ces mœurs totalitaires ».

lancement de l'association pour l'agrandissement de Lille



« L'association pour l'agrandissement de Lille a pour objet toutes études et actions propres à promouvoir l'idée d'une extension des limites communales de la ville de Lille en vue de donner à la métropole du Nord - Pas-de-Calais, une dimension spatiale, démographique et économique lui permettant d'assurer pleinement son rôle et d'accroître son rayonnement dans la région, en France et en Europe. Il s'agit d'informer, de convaincre pour ne pas manquer l'agrandissement de

Lille comme on a pu rater l'idée de la métropole. Cette association n'est fondée contre personne, mais pour un objectif essentiel... La ville de Lille est trop petite, et elle ne peut pas, dans ces conditions, répondre à la vocation de capitale régionale, et encore moins de ville internationale ».

Cette déclaration du Recteur DEBEYRE montre dans quel esprit s'est créée cette association.

M. le Recteur DEBEYRE



Lille en fête

par
Pierre DASSONVILLE,
adjoint au maire,
délégué aux fêtes et cérémonies

Retirer à Lille le sens de la Fête, c'est lui retirer son âme, sa personnalité, ce qui fait de notre cité le centre attractif d'une Région plusieurs fois millionnaire en habitants. C'est de toute façon nier une réalité historique, rejeter un passé dont nous avons tout lieu d'être fiers, attenter au caractère même des gens du Nord, à leur originalité.

Et pourtant, n'est ce pas vers cette éventualité que les Lillois résignés mais mécontents semblaient se diriger au fil des années, victimes du progrès, prisonniers d'une nouvelle façon de vivre.

La fête à Lille, c'était jusqu'à présent essentiellement la fête du printemps avec ses trois temps forts, le 1^{er} Mai, les Fêtes de Lille, la Pentecôte. Cette tradition séculaire a recueilli jusqu'à la dernière guerre, un très grand succès ; on venait de très loin à Lille pour s'amuser, pour participer à l'animation générale. Vint l'automobile, le besoin d'aller respirer le bon air à la campagne et à la mer, de voir des arbres, d'admirer la nature, de se délasser dans un cadre différent, d'oublier les rigueurs de l'hiver et ses grisailles. La Fête à Lille perdit ses spectateurs, partant, sa raison d'être, une fête sans participants, ce n'est plus une fête.

Autre temps, autres mœurs, nous en étions là, sentant confusément qu'il fallait faire quelque chose, quand un grand ami de LILLE, M. JACQUES, Consul Général de Belgique, chargé de promouvoir l'image de marque de son pays et analysant la situation sans a priori et de l'extérieur, lança, en 1976, l'idée d'un automne belge à Lille et la réalisa. L'immense succès remporté par son initiative ne pouvait que nous inciter à poursuivre dans cette voie, à faire de l'automne la sai-

son privilégiée, les mois où il fait vraiment bon vivre à Lille.

A vrai dire, toutes les conditions étaient réunies ; rentrés de vacances, les lillois sont disponibles, ils aspirent à une certaine sédentarité, ils retrouvent leur Ville. Et puis, quel merveilleux point de départ, quel support que la Braderie, par définition manifestation Commerciale, en réalité, manifestation populaire, exemple inégalé en France d'animation de la rue, fête spontanée qui ne supporte pas l'ordonnancement. Et la Braderie, c'est aussi la Foire Attractions du Champ de Mars, bien plus qu'une Ducasse traditionnelle, la seconde Foire Attractions de France après celle du Trône à Paris.

Et puis l'automne à Lille, c'est aussi le Festival de Lille, création de ces dernières années, qui ne rentre pas encore dans la combinaison internationale des grands festivals, mais qui a conservé encore toute sa fraîcheur, sa candeur, on oserait presque dire de l'innocence, tant l'organisation générale du festival s'appuie sur un amour réel de la musique de toujours, sur le respect d'un public fidèle et attentif depuis sa création en 1972.

Le cadre est donc tracé, et il semble actuellement que l'Automne soit la saison idéale pour renouer avec la tradition de la Fête, reste à en définir le thème. La Fête pourquoi, pour qui, avec qui ? Plusieurs villes amies organisent des kermesses, de la Bière, de la Bêtise et autres ; elles le font très bien, et il n'est pas question pour nous de leur faire concurrence. Par contre, nous pouvons chaque année choisir un thème différent et accueillir à Lille des amis nouveaux.

Déjà connue pour son sens de l'accueil, la Région a paru aux organisa-



teurs de l'Automne devoir exprimer à nouveau l'esprit de fête qui la caractérisait mais qui, jusqu'à aujourd'hui, est demeuré plus vivace chez nos voisins belges.

C'est ainsi que sur le souhait émis par M. Pierre MAUROY, Député-Maire de LILLE, Président du Conseil Régional, la Municipalité de LILLE et la Région Nord-Pas-de-Calais ont décidé de monter un Automne Régional dont le but est double :

- donner à la Ville de Lille un caractère de fête pendant deux semaines par des manifestations susceptibles de mobiliser des foules importantes ;

- faire participer l'ensemble des possibilités créatives de la Région et lui donner un moyen d'expression à travers une vitrine créant l'événement.

Avec la contrainte d'un temps de préparation court, le programme proposé répond à cinq préoccupations auxquelles on ne saurait prétendre avoir totalement répondu :

1) Nécessité de concentrer les manifestations sur un temps assez court ;

2) Faire participer tous les acteurs de la vie lilloise et régionale : collectivités locales - enseignement, presse, commerçants, groupes culturels, folkloriques et artistiques ;

3) Donner un prolongement et une dimension à l'Automne Régional en intégrant les manifestations se déroulant à peu près en même temps (Foire de Lille, Confort Ménager, Festival de Lille) ;

4) Se doter des moyens qui permettent réellement à l'ensemble de la Région d'y participer et de lui donner un rayonnement qui dépasse même ce

cadre, et donc accorder une grande importance à la promotion de ce projet ;

5) Provoquer sur une journée une grande manifestation populaire autour d'un thème développé dans toute la ville.

Pour ces raisons précisées, il a été convenu de grouper les manifestations autour de trois Week-ends, eux-mêmes s'articulant sur trois thèmes principaux, développés dans certains cas sur un laps de temps plus long.

1° Week-end : Festival de la marionnette et des clowns : 2-3 octobre.

2° Week-end : Les jeux et la fête.

3° Week-end : le cadre de vie : la pêche, le littoral, le Pas-de-Calais fleuri.

Rires, fête, histoire, cadre de vie sont dans notre esprit des éléments intimement liés, qui doivent exprimer ensemble un peu de la culture régionale.

Bien sûr, il ne s'agit que d'une tentative qui ne peut refléter tous les aspects de la vie régionale. Si le temps de préparation l'avait permis, il aurait, par exemple, été souhaitable de programmer une présentation de la création du jeune théâtre régional amateur, le travail conduit par l'Office Culturel Régional avec le Théâtre La Fontaine va dans le même sens, de même que l'on aurait pu imaginer de mettre en valeur la tradition de travail manuel de qualité (Ce dernier aspect sera toutefois évoqué avec brio au Salon du Confort Ménager de la Foire de Lille, consacré aux métiers d'art vivant). On aurait souhaité pouvoir retracer l'apport du Bassin Minier à la vie régionale, mais il est

apparu très difficile de le faire en dehors du périmètre minier qui accueillera un musée régional de la mine en gestation.

D'autres manifestations, dont certaines sont intégrées au festival de Lille, marqueront l'Automne en dehors des trois week-ends cités. Elles ont été retenues parce qu'elles reposent sur l'initiative d'associations lilloises ou régionales qu'il est important de promouvoir, même si, à l'évidence, elles ne ressortent pas de la fête.

La conception et la réalisation de cet Automne Régional constituent dans un certain sens un exploit, dont le mérite revient en presque exclusivité au Syndicat d'Initiative-Office de Tourisme de Lille, présidé par M. le Recteur Guy DEBEYRE et animé par M. Bernard CROUSET son Directeur. C'est au syndicat d'Initiative qu'a été confiée la responsabilité de la coordination technique et financière de l'opération.

Merci aux nombreux amis qui venus de tous les milieux socio-professionnels, se sont dévoués sans compter et ont sacrifié une partie de leurs vacances pour mener à bien l'œuvre commune.

Merci à tous les Services de la Ville de Lille avec une mention spéciale pour les Services techniques de M. MARQUIS qui nous ont encore une fois prouvé que le mot impossible était peut être français, mais certainement pas Lillois.

Merci à M. Jean-Pierre KUCHEIDA, Président de la Commission Information et Relations Publiques du Conseil Régional, mon ami et complice dans cette entreprise.

Et « Vive l'Automne Régional à LILLE ».



« Dans l'cour d'jeannet à vach
« vir les marionnettes comm'té rira...

LILLE, CAPITALE DE LA MARIONNETTE LE TEMPS D'UN AUTOMNE

Une nouvelle page de l'histoire du théâtre populaire dans le nord a été écrite à Lille aux premières heures de l'automne régional par des poupées de bois, de carton et de chiffons. Comme il y a 100 ans notre Ville était redevenue, le temps d'un automne, la capitale de la marionnette, comme elle le fut un peu avant 1900 où des dizaines de théâtres jouaient à guichets fermés dans nos caves... à la lueur des quinquets.

Voilà de quoi réjouir tous ceux qui comprennent, avant les autres, le pouvoir poétique et suggestif de la marionnette qu'actuellement la télévision, le music hall et le théâtre semblent redécouvrir, pour le bonheur de tous.

Il faut dire qu'après avoir fleuri dans notre métropole, et spécialement à LILLE et ROUBAIX et jusqu'à la grande guerre, l'art des marionnettes chez nous connut une remarquable éclipse... et si les plus grands auteurs, de Goethe à Lorca en passant par Maeterlinck et Claudel avaient écrit pour elles, ces filles de la poésie... animées par des marionnettistes qui étaient souvent des gens simples, des ouvriers, plus des « montreurs » que des auteurs cultivés, dès l'arrivée du cinéma, perdirent de leur prestige, et peu à peu, tombèrent dans l'oubli.

Et pourtant « Jacques » et sa femme en bois Belle-Rose avaient

été chez nous des héros tout aussi célèbres que Guignol à LYON.

Les théâtres de Jacques, héros de Lille

Comme Guignol eut Lyon, comme Amiens avait Lafleur, Lille eut Jacques comme héros. Jacques chanté par Desrousseaux dans sa « Canchon dormoire », avec sa tête carrée de Flamand, son costume d'ouvrier rappelant les anciennes industries, la « sayetterie » et la « bourgetterie », sa casquette à visière. Il ne « présente guère », ce Jacques, mais chacun sait qu'il faut se méfier de son esprit. Sa verve flamande alliée à la malice du polichinelle, fera trembler les plus grands de la terre. Son historiographe, L. Delannoy, qui signait « L'homme de la rue » dans le « Bulletin des Amis de Lille », vers 1932, le décrit :

Il est en même temps l'ami des enfants, le redresseur de torts, l'instrument de la justice finale qui frappe les méchants, tout en restant, en toutes circonstances, la personnification du bon sens de notre terroir.

Rien ne l'effraie, pas même les langues étrangères, et c'est dans son savoureux patois de Lille qu'il déclare : « Mi, j'connos beaucoup d'langues, mais pour m'faire comprinte, j'les parle toudis in français ».

L'existence de Jacques, héros lillois, remonte environ à 1845. Avant cette date, les documents manquent. En revanche, à propos des caves, où les marionnettistes jouaient en patois mélodrames et « bamboches », les détails abondent.

A la lueur des quinquets : mélos en 250 actes et « bamboches » satiriques

« Il y avait une cave à Wazemmes, dans la rue de Flandre », raconte le même « Homme de la rue », où en plus des farces parfois corsées du cousin Jacques, on jouait « Geneviève de Brabant », « Joseph vendu par ses frères », « Le sacrifice d'Abraham », « L'échelle de Jacob », pièces toujours accompagnées de drames de cape et d'épée. C'est surtout dans ces mélos où les duels étaient fréquents que Jacques intervenait, personnifiant le peuple témoin, et criait lorsque son seigneur et maître abattait le félon : « Reçois c'coup d'blanc fier din tin vinte d'bos ».

Dans une pièce sublime qui avait pour titre « La béquille merveilleuse », c'est encore Jacques qui provoquait l'ennemi dans cette langue certe : « Sors de t'cachette, nicdouille. Viens faire vir' ichi si t'est point berlou. T'as biau faire rinquinquin, j'te frai démucher, rogneux ! et te mingeras des pichaulits pa' l'racine. T'as peur d'brond'ler et d'bourler dins l'bedoule, cachiveux ! ».



1.

Bien sûr le public participait avec ardeur à l'action, et les cris dans la salle pimentaient le spectacle : « Bravo Jacques ! Va-z-y min comarate ! Cope-li l'chiquet !... ».

On vibrait dans ce temps-là, à Lille !

Les jours de gala, alors « Ch'étot l'grand ju », accommodé de pétards et de feux de bengale, avec fumées, larmoiements et toux d'accompagnement.

Mais comment se présentaient ces théâtres, au fond des caves lilloises ? Ces théâtres qui étaient, sous le Second Empire, très surveillés par les préfets, et qui devaient demander l'autorisation de « faire voir une pièce d'optique et des marionnettes », non sans avoir fait viser et censurer leurs pièces ?

« L'homme de la rue » nous le dit encore :

« Deux quinquets, avec réflecteurs en fer blanc, constituaient la rampe. Le rideau, formé par une couverture ou quelque pièce de couleur criarde, était tiré par la femme ou un proche parent du directeur.

Des décors naïfs représentaient les lieux, inspirés des images d'Epinal : grotte, place publique, forêt, château fort ; quant aux personnages, on peut en admirer quelques-uns à l'exposition du Palais des Beaux-Arts : il y avait de toutes façons Jacques et sa femme, Belle Rose ; le traître, au masque patibulaire ; le danseur chinois, pour les pièces exotiques, et tous les

rois, reines, moines, mousquetaires et autres seigneurs portant armures finement ciselées, les danseuses, soubrettes, cabaretières, sans compter les chevaux et les chiens, et autres animaux rampants et volants.

Du père Vasseur aux 23 enfants à Louis Poire-Cuite

Les marionnettistes en ce temps-là étaient des ouvriers qui cherchaient à corser un peu leurs revenus de cordonnier, de cartonnier ou de peigneur de lin en donnant spectacle. Néanmoins, c'étaient souvent de vrais professionnels, car la plupart jouaient chaque jour. Les dimanches et fêtes, ils donnaient jusqu'à trois représentations au moins, un drame en huit actes, pour lesquelles le prix des places était fixé à dix centimes d'alors, puis une seconde pièce, un drame en quatre actes, pour le prix de cinq centimes, enfin, une troisième pour grandes personnes, à laquelle on ajoutait un extrà un peu plus corsé pour dix centimes. A certaines représentations, les « garchonales » étaient séparés des filles par souci de la morale et pour éviter les bagarres. La femme du montreur se tenait d'ailleurs toujours prête à intervenir avec une baguette qui lui permettait aussi d'éteindre les quinquets ou de faire la « sombreté » nécessaire dans certains moments dramatiques.

Les enfants du montreur, lorsqu'ils n'allait pas à l'école, aidaient à faire marcher les marionnettes. Celles-

ci étaient du type qu'on appelle en terme de métier « à tringle » ou « à fils ». Elles étaient munies d'une tige en fer rond qui s'accrochait sur le sommet de leur tête et de quatre fils partant des mains et des genoux ; cet ensemble aboutissait à une croix de bois. Le manipulateur situé au-dessus de la scène soutenait ainsi son personnage, souvent lourd de plusieurs kilos, avec cette branche reposant sur ses doigts écartés deux à deux. Le jeu des fils soulevés alternativement déterminait des gestes de la poupée ; sa marche, sa vie, lui permettaient de styliser la danse, d'envoyer des coups de pied, d'incliner la tête, etc.

Le père Vasseur, cordonnier de son état, un des plus célèbres marionnettistes lillois, avait eu 23 enfants, dont plusieurs furent initiés à l'art de la manipulation des « bonshommes » ; mais la maladie, les accidents décimèrent l'immense et sympathique famille. Papa Vasseur se réfugia alors entièrement dans son art et augmenta le nombre de ses marionnettes jusqu'à en posséder plus de vingt, ce qui était une petite fortune, et lui permit de jouer tous les jours.

Quant aux autres théâtres, il y eut celui du père Fieuw, rue des Rogations, et le « Théâtre d'Artagnan » que dirigea son fils, dans la rue Fombelle, où on donnait des drames de combat dont le nombre d'actes variait entre 40 et 60. Il y avait aussi « L'Comédie François », à ne pas confondre avec « L'Cave François su l'Plachette du Réduit », puis « L'Comédie Duthoit » dans la rue de la Vignette, et le quartier Saint-Sauveur, le

plus riche en théâtres, comptait encore ceux de Lesaint et Ledoux, et celui du fameux Louis-Poire-Cuite, de son vrai nom De Bult, et dont proviennent la plupart des marionnettes que l'on peut voir à l'exposition.

On l'appelait ainsi parce qu'il avait un gros tonneau à l'entrée de sa cave. Les uns disent que le père Louis y mettait les poires cuites au sucre qu'il vendait pendant la séance, les autres que le public y déposait les trognons de poires lorsqu'il ne les avait pas envoyés dans la figure de quelques traîtres du mélodrame représenté...

Chez Nassez, on riait et pleurait si bien

« Y'a d'la comédie, y'a du drame, y'a de quoi rire, y'a de quoi pleurer », criaient les monteurs de spectacle. Chez Nassez, un forain qui avait installé son théâtre dans l'ancienne filature Picavet, au numéro 17 de la rue du Croquet, en réaction contre les caves désertées après 1900 par leur clientèle, on en avait pour son argent, en plaisir et en émotions. La verve, l'esprit satirique de Nassez, le luxe de ses représentations, son extraordinaire habileté de manipulateur, lui assuraient une clientèle fidèle que ne rebutait pas la désinvolture de son langage.

Il était, dit-on, à la fois décorateur, machiniste, acteur, auteur, et il faisait la police de la salle lui-même. Quand il y avait de la bagarre sur les bancs, il lâchait ses marionnettes, baissait le rideau et, courroucé, on le voyait sortir par la porte réservée des coulisses, en roulant sa chique, et après avoir donné quelques bourrades aux batailleurs, il grondait : « Si qu'i'intindis incor' quéqu'un ouvrir s'bouque ou batisser pindant que j'jue, j'ferme l'rideau et cha compt'ra pour un aque.. ».

Ce qui était d'un irrésistible effet dans tous ces petits théâtres, racontent les spectateurs de jadis, c'était le langage des marionnettes, le mélange savoureux de l'accent lillois et de la préciosité du beau langage, imité directement de la comédie et des drames étudiés de très près dans les grands théâtres par les marionnettistes, qui l'accommodaient à leur mode.

C'est le cinéma, la « lanterne magique », qui apporta un coup fatal aux marionnettes de Lille. Un des derniers qui exerça l'art des marionnettes fut Henri Buisset qui, dans la rue de Wattignies, cour Mignot, joua jusqu'en 1914. Deux de ses poupées figurent elles aussi à l'exposition. Elles

inspirèrent avec une centaine d'autres le tableau qu'Albert Duquenne a réalisé sur les marionnettes lilloises, et que l'on peut voir à l'hôtel de ville.

Aujourd'hui ou demain, si vous allez « vir les marionnettes », vous songerez peut-être que ces poupées

2.



1. Quelques-unes parmi les plus belles poupées de Louis-Poire-Cuite, réunies par M. Jessu.

2. Le « fameux » Jacques, héros des marionnettes lilloises.

inanimées, sauvées miraculeusement de la déchéance par quelques amateurs éclairés, furent un grand moment de l'histoire de Lille, l'expression de la vie de son peuple et qu'elles méritent un regard d'amitié. Et vous rêverez peut-être comme moi de voir reflourir chez nous un art qui avait planté dans notre sol de si fortes racines. »

Depuis que Geneviève DERMECH écrivait ces lignes en 1962 dans « La Voix du Nord » - les choses ont bien changé, et il faut rendre hommage à tous ceux qui luttèrent avec toute leur foi et leur talent pour que renaisse dans notre région, et surtout dans la métropole, un art qui fut le sien.

Ce serait manquer à la justice de ne pas citer en tout premier lieu l'aventure du théâtre du Petit Lion qui de 1949 à 1960 prouva à Lille et dans toute la région dans son castelet itinérant et sous la toile de tente du

jardin Vauban, et grâce à ses poupées animées par d'excellents artistes, dont les vedettes étaient Brind'leu et Cottonet, que les marionnettes étaient un moyen d'expression poétique de qualité...

Cette expérience devait influencer beaucoup de marionnettistes qui, aujourd'hui, se réclament d'elle très spontanément, et ont fait à ce théâtre - pionnier la place qui lui revient dans l'exposition.

Cyril Robichez qui anima le théâtre du Petit Lion avant le T.P.F. est le premier à se réjouir qu'un Festival de la marionnette ait lieu aujourd'hui à LILLE.

Grâce à des animateurs comme M. JESSU et l'active UNIMA, ce Festival est la réalisation d'un de ses vœux les plus chers et il les en félicite.

Quelqu'un, cependant à qui la marionnette dans la métropole devait tant, va être hélas, absent de la fête.

A quelques semaines près, le plus grand survivant de l'illustre époque où Lille et Roubaix étaient les capitales incontestées des théâtres marionnettes aura raté ce qui aurait été l'apogée de sa carrière et la consolation d'années d'oubli injurieux.

Le cher, le charmant, le génial Léopold Richard, dont les marionnettes à fil, réanimées le temps d'un spectacle, par lui et ses fils devaient être l'événement de ce festival, s'est éteint dans le silence, le 2 août dernier dans sa petite maison roubaisienne, emportant avec lui, l'âme de ses 600 marionnettes à fil, et des secrets d'un prix incalculable.

Nous serons arrivés trop tard pour partager avec lui la grande joie de la résurrection des marionnettes.

Notre vœu est que ce festival tout simplement, soit dédié à sa mémoire, à celle du théâtre Louis, et à celui du Louis Poire Cuite, de Lille son concurrent de jadis et que maintenant il a rejoint au paradis des marionnettistes.

Le rideau rouge de Jacques a T'chu... une dernière fois sur les Bamboches qui firent rire nos parents et nos grands-parents.

Qu'ils se rassurent les 2 Louis... il va se relever... Et ce sera dans leur souvenir.

Elsa Le Kid

6 ans
de gestion

les enfants dans la ville

« La politique municipale en faveur de l'enfance, telle que nous la menons, va puiser ses origines dans les premières municipalités socialistes.

A Lille, en 1925, il n'existait qu'une seule crèche pour toute la ville. Encore ne répondait-elle pas, par sa vétusté aux demandes des familles.

Dans cette cité modelée par la seule volonté de rentabilité du patronat, rien n'avait été prévu pour les enfants des classes laborieuses.

C'est Roger SALENGRO et son Conseil Municipal, qui, les premiers, vont entreprendre un effort considérable et défendre cette politique municipale en faveur de l'enfance, que nous poursuivons aujourd'hui...

1976, cinquante ans de gestion socialiste, les temps ont changé... On trouve moins d'usines à Lille, mais les horaires de travail sont souvent encore astreignants. La municipalité ne ménage pas ses efforts, mais les salaires dans le Nord sont toujours les plus bas de France. Les prestations familiales ne suivent pas



le coût de la vie. L'épouse doit travailler le plus souvent. Aussi, devant le refus du Gouvernement de développer une véritable politique de la famille, la municipalité s'est attaquée depuis longtemps à ces problèmes.

A Lille, il existe actuellement 4 crèches et 3 autres sont en construction. On a multiplié les centres d'accueil pour les enfants en âge pré-scolaire... garderies, pouponnière, centres de protection maternelle et infantile, gardiennes agréées... les enfants y trouvent un encadrement médical et l'accueil chaleureux d'un personnel qualifié.

Les maternelles aussi se sont multipliées.

17 garderies fonctionnent dans les différents quartiers de la ville, et la Municipalité en assure seule le fonctionnement.

A 6 ans, les enfants entrent à la « grande école ».

Plus de 20.000 enfants sont scolarisés à Lille. Dans le sondage publié par l'EXPRESS en 1974,

LILLE arrivait en seconde place pour le nombre d'écoles par grandes villes. Depuis, le score s'est encore amélioré.

Il en existe en effet 97, réparties dans toute la ville. Chaque groupe scolaire est équipé d'un restaurant et près de **6.000 enfants y prennent chaque jour leur repas.**

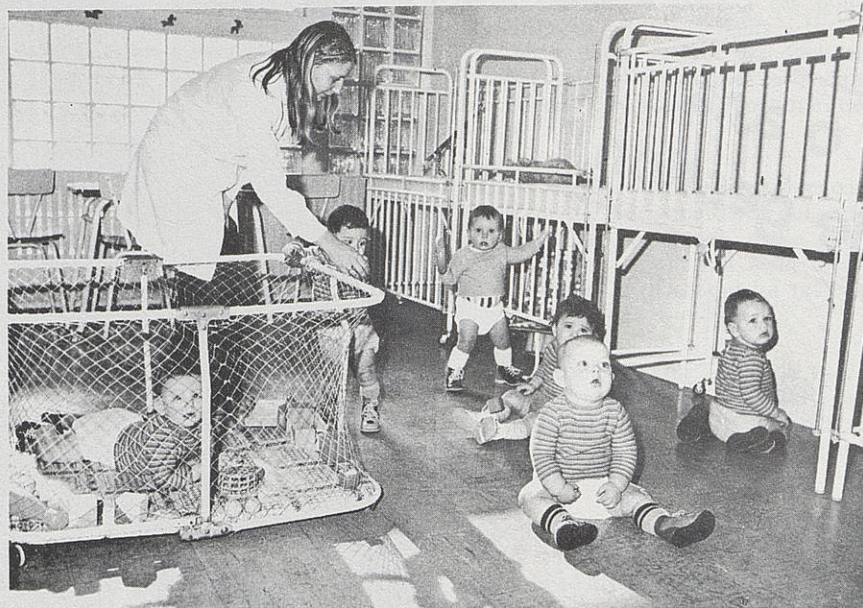
Cet effort d'accueil des enfants, nous l'avons mené quasiment sans l'aide de l'Etat.

Malgré les carences du Gouvernement en matière de politique familiale, nous sommes heureux et fiers, en cette période de rentrée scolaire, de vous présenter le bilan des réalisations menées à bien par la municipalité, ces dernières années.

Ce bilan est plus que positif. Il témoigne du souci des Elus d'assurer à vos enfants des structures d'accueil de mieux en mieux adaptées aux besoins de la vie moderne, il témoigne surtout de notre effort constant pour un « mieux vivre » de tous les Lillois ».

Pierre MAUROY
député-maire.

Lille et ses enfants



Le problème soulevé par le besoin de garde des enfants est un élément de base de la prévention.

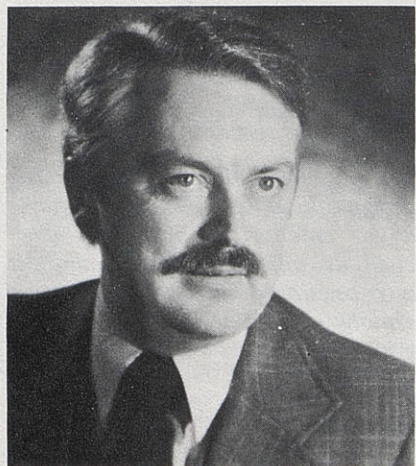
Dans une société d'urbanisation accélérée et, compte tenu de l'évolution des mœurs, des besoins et des conditions économiques et de vie, la garde des petits enfants doit être considérée comme un moyen de répondre à leurs besoins dans le contexte d'une civilisation en évolution.

Ce problème doit donc être traité dans la perspective de l'hygiène mentale infantile et des besoins des enfants et non comme une nécessité humaine et économique à l'échelon national.

Sachant combien la période préscolaire pose de nombreux problèmes aux mères de famille qui travaillent une solution pourrait, dans l'avenir, être apportée par une formule nouvelle tendant à promouvoir la réunion de la crèche et de la maternelle « le Centre de la Petite Enfance ». La municipalité envisage une étude pour, éventuellement et selon les possibilités qui lui seront offertes, promouvoir des réalisations futures de tels équipements.

A côté du problème que pose la garde des enfants bien portants, il importe que priorité aux actions de prévention et d'adaptation soit donnée pour la scolarisation d'enfants présentant certains handicaps ou déficits caractérisés. La plupart de ces enfants en difficulté sont en effet des enfants ayant besoin le plus souvent d'une attention particulière. Il faut donc les aider et il apparaît que, dans de nombreux cas, la meilleure façon d'y parvenir est de les maintenir le plus possible dans le milieu scolaire ordinaire. « Tous les enfants... jouissent de la même protection sociale » (DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME).

par
le Docteur Bernard MOLLET
Adjoint délégué aux crèches



les crèches municipales

La Municipalité met à la disposition des mères de famille qui travaillent, quatre crèches municipales, situées :

- Boulevard de Metz (66 lits) - Crèche Concorde - Tél. 57.12.30.
- Rue de Lannoy (66 lits) - Crèche de Fives - Tél. 56.92.71 - Poste 275.
- 83, rue Royale (40 lits) - Crèche Crépin-Roland - Tél. 51.26.67
- 5, place Déliot (70 lits) - Crèche Moulin - Tél. 56.92.71 - Poste 276.

Trois autres crèches sont actuellement **en construction** :

- Rue Charles Debierre (60 lits) - Crèche St-Sauveur.
- Rue André Gide (60 lits) - Crèche Croisette
- Rue Armand Carrel (60 lits) - Crèche du Faubourg de Douai.

Ces établissements sont ouverts sans interruption de 6 h à 19 h (samedi, dimanche et jours de fête exceptés).

Ils assurent pendant la journée la garde d'enfants bien portants, âgés de 2 mois à 3 ans au maximum, durant le travail de leur mère, ou de toute autre personne les ayant à charge.

Pendant leur séjour à la crèche, les enfants sont constamment sous la surveillance des auxiliaires de puériculture.

Le service médical de chaque crèche fonctionne sous l'autorité et le contrôle d'un médecin qualifié en pédiatrie.

La demande d'admission doit être, dans la mesure du possible, adressée à la directrice de la crèche avant la naissance de l'enfant, et obligatoirement confirmée 15 jours avant la date prévue de reprise du travail de la mère ou de la personne ayant l'enfant à charge.

Un droit d'inscription et une participation financière, fixés par le Conseil Municipal sont réclamés aux familles dont les enfants sont hébergés dans les crèches.

La rétribution journalière demandée aux familles, calculée d'après le quotient fiscal s'échelonne entre 14 et 28 F. Elle est inférieure au prix de revient net restant à la charge de la Ville qui s'élevait en 1975 à 43,77 F

par jour et par enfant placé en crèche.

Les familles ressortissantes de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille peuvent également bénéficier des « prestations de service » consistant en un remboursement d'une part des frais supportés par les parents ; cette prestation est déduite du prix de journée.

En outre, une allocation de 242,05 F par mois pour frais de garde peut être accordée par la Caisse d'Allocations Familiales, aux mères, qui travaillent.

Pour en bénéficier, la famille doit avoir la charge d'un ou de plusieurs enfants de moins de 3 ans, et supporter réellement les frais de placement de ces enfants, soit chez une nourrice agréée, soit dans une crèche ou un jardin d'enfants, et disposer d'un revenu annuel ne dépassant pas 11.080 F pour une personne seule, 22.160 F pour un ménage.

la pouponnière

La pouponnière municipale à caractère sanitaire et social, sise 83, rue des Meuniers, a pour objet de garder jour et nuit les enfants de moins de trois ans, dont l'état de santé exige des soins que leur famille ne peut leur donner.

Les enfants hypotrophiques, les enfants atteints de rachitisme, les enfants anorexiques, les enfants atteints d'une malformation ou d'une affection qui nécessite soit un traitement spécial ou un régime diététique particulier, les enfants atteints d'encéphalopathie, les enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale, les enfants en traitement pré ou post-opératoire, les enfants en séjour posthospitalier avant leur retour dans leur famille.

Cette pouponnière accueille 55 enfants, toute l'année, jour et nuit. Le personnel est composé d'une directrice puéricultrice, assistée d'autres puéricultrices, d'infirmières et d'un médecin attaché à l'établissement.

La Ville de Lille a passé une convention avec le Centre Marc Sautelet dont les masseurs-kinésithérapeutes dispensent des soins externes, consultations et traitements précoces et réduisent les jeunes bambins de trois mois à trois ans.

Le prix de journée est de 112,50 F ; la participation des familles varie en fonction de leurs revenus et des différentes prises en charge de la Sécurité Sociale ou de la Caisse d'Allocations Familiales.

les P.M.I.

...ou Centres de Consultation de protection maternelle et infantile.

Les consultations gratuites de protection infantile ont pour objet la surveillance de la croissance et du développement psychomoteur et affectif de l'enfant jusqu'à six ans révolus.

Elles assurent un dépistage précoce des anomalies, déficiences, infirmités, dont il peut être atteint et elles exercent toute action préventive nécessaire au maintien de la santé des enfants.

Elles exercent également une éducation sanitaire auprès des familles, en ce qui concerne la puériculture, notamment en matière d'hygiène, de prophylaxie, d'allaitement maternel et de diététique.

Les mères de famille peuvent se rendre avec les enfants dans ces centres :

- Cité de l'Arbrisseau - 13, rue J.B. Clément
- 82, rue du Fg des Postes.
- 54, rue Paul Lafargue.
- 72, rue des Postes.
- 40, rue de Thumesnil.
- 11, rue de la Seine.
- 4/1, rue Aristide Briand.
- 2, rue de Stockholm.
- 128, rue des Bois-Blancs.
- 25, rue de l'Arc.
- 18, place Sébastopol.
- 12, rue Malpart.
- 87, boulevard Vauban.

Ces consultations sont gratuites.

les haltes garderies

A côté des garderies annexées aux écoles maternelles et les crèches, la Municipalité s'est intéressée à une nouvelle formule : les haltes garderies.

Ces haltes garderies permettent aux mères de famille ne travaillant pas, mais désirant se libérer de temps à autre, de confier leurs enfants à des jardinières d'enfants.

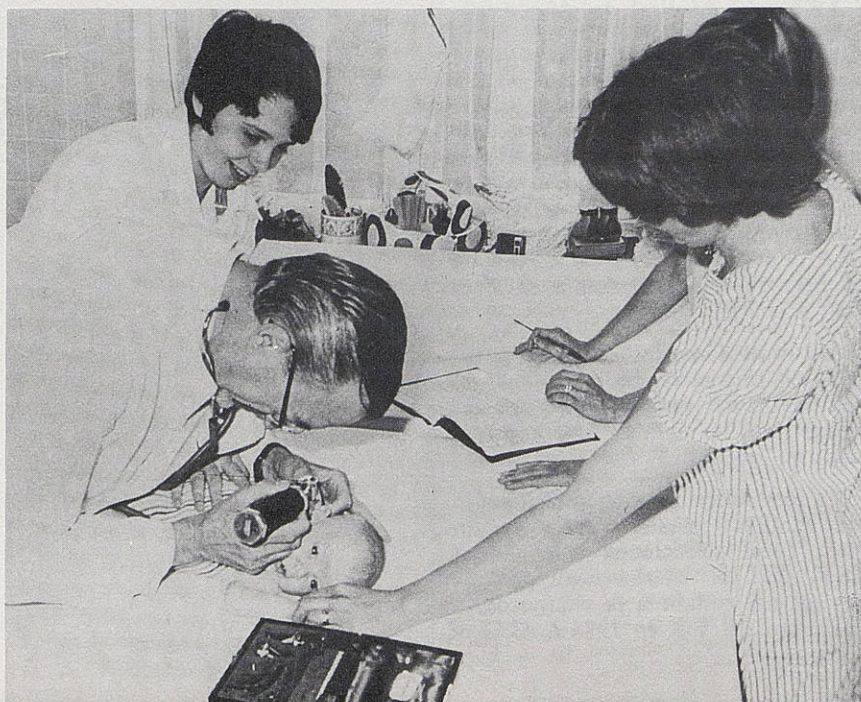
Il en existe actuellement deux à Lille : l'une au centre de LO.PO.FA. rue de l'Europe, l'autre 11, rue de la Seine.

Là, les enfants sont accueillis par des jardinières d'enfants. Ces haltes garderies fonctionnent à l'heure. La participation des familles est de 1,20 F pour une heure.

Le Haut Comité à l'Animation a demandé à la Municipalité de multiplier ces équipements dans les prochaines années.

1. Par le jeu à la crèche, l'enfant fait l'apprentissage de la vie sociale.

2. Dans les crèches municipales, les enfants font l'objet de soins attentifs de la part des puéricultrices.





1



2

une continuité remarquable

On lira dans les pages suivantes l'action municipale en faveur de l'Education et de l'Enseignement public. Pour mieux juger de cette continuité dans les efforts d'équipement, il faut remonter à l'année 1955 où la Ville, au moment même où les premières vagues de démographie gonflaient les effectifs des établissements publics, n'avait à sa disposition que les groupes scolaires anciens construits à la fin du 19^{me} siècle et au début du 20^{me}, les groupes scolaires prestigieux du faubourg d'Arras, « aux 400 maisons », l'Ecole de Plein Air « Désiré Verhaeghe », les groupes scolaires Marcel Sembat-Anatole France, Ferdinand Buisson, Léo Trulin, Jules Simon, Bracke-Desrousseaux, « Les Petits Quinquins ».. sont nés dans les années 1930 sous l'impulsion et la volonté ténace de Roger Salengro, le Maire de cette époque.

1955 vint, et avec elle, éclata sous la conduite de Augustin LAURENT et du 1^{er} Adjoint de l'époque, le regretté Marcel BERTRAND, Adjoint aux travaux et aux bâtiments, une floraison de projets. 26 groupes scolaires furent bâtis selon des normes modernes dont les écoles Etienne Lalo, Diderot, Sophie Germain, Dupleix sont l'illustration. Aujourd'hui encore, nous bénéficions de cet héritage de très grande valeur.

1973, M. Pierre MAUROY succède à M. Augustin LAURENT. L'action en faveur de l'Enseignement continue et progresse encore. Inaugurations et projets vont de pair ; on en relèvera les aspects positifs dans ce dossier.

Est-il utile de souligner, par ailleurs l'œuvre considérable accomplie en faveur des enfants défavorisés par la CAISSE DES ECOLES de la Ville de Lille, présidée pen-



dant 18 ans par M^{me} Rachel LEMPEREUR.

Etablissement public d'une relative autonomie, subventionné à 57 % de ses dépenses d'exploitation par la Ville de Lille, bénéficiant de ses investissements pour ses restaurants, pour ses garderies maternelles, ses centres de plein air, ses centres de vacances, la CAISSE DES ECOLES jouit d'une excellente santé.

Ses initiatives et ses créations sont nombreuses et variées. Une plaquette diffusée chaque année en relève ses divers aspects.

Le dévouement incomparable du personnel municipal associé à ses activités, la compétence éclairée du personnel enseignant font de cette grande œuvre une construction moderne marquée du sceau du réalisme et de l'esprit de servir l'enfant.

Dans le cadre de la politique de concertation de la Ville, le personnel enseignant est associé étroitement aux décisions qui sont prises. Les rencontres sont fréquentes entre les élus et les Directions des groupes scolaires. Les délégations d'édiles dans les écoles aux rentrées scolaires, de par la connaissance précise des difficultés de rentrée, ont permis, à la satisfaction générale, de lever beaucoup d'obstacles.

La journée des Chefs d'Etablissements devenue traditionnelle en octobre de chaque année parachève la recherche permanente d'aller ensemble vers des buts communs, pour répondre davantage encore aux besoins de la jeunesse scolaire et de leur famille.

Raymond ALLARD
adjoint délégué à l'Education,
Président de la Caisse des Ecoles
de la Ville de Lille.



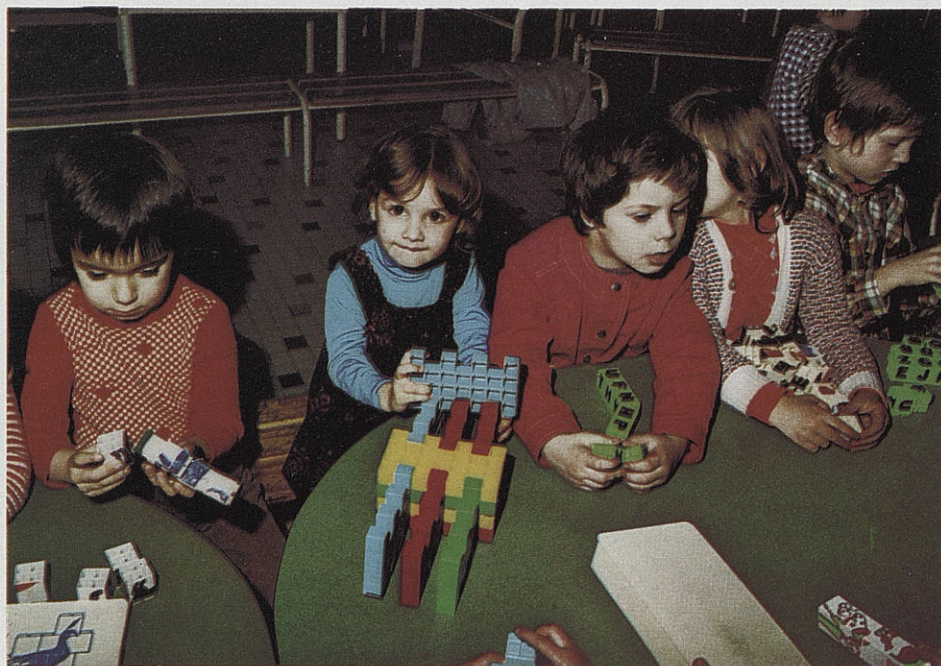
1. Le groupe scolaire Richard WAGNER, à La Croisette, est l'exemple type d'une des nombreuses écoles construites
2. Par an, 700.000 repas sont servis dans les 56 restaurants scolaires de la Vil





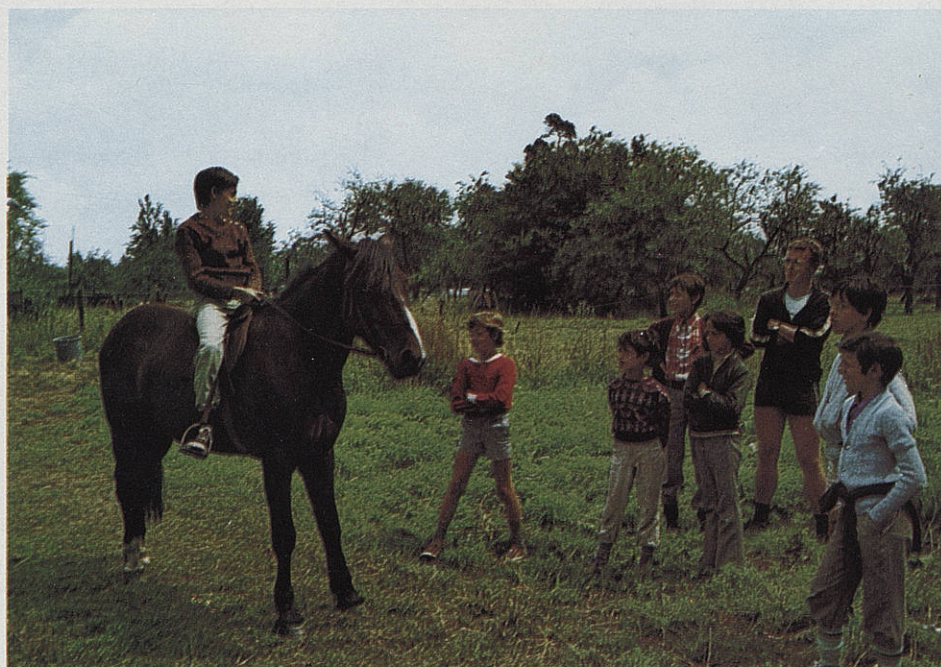
IGNER,
de
onstruites depuis 1971.

s
s de la Ville.



3. Chaque jour, 1.200 enfants sont accueillis
dans les 18 garderies Lilloises.

4. Activités diversifiées et adaptées aux goûts actuels
dans les 19 Centres de Loisirs sans hébergement
de la Ville de Lille.





les activités de la caisse des écoles depuis 1971

La Caisse des Ecoles de la Ville de Lille a depuis 1971 étendu dans divers domaines des actions qui ont contribué à améliorer considérablement la vie de nos jeunes enfants lillois.

Dans le domaine restauration : Afin de perfectionner sans cesse la qualité des repas servis dans les restaurants d'enfants, la Caisse des Ecoles a décidé la création d'une Commission d'« Hygiène Alimentaire » chargée d'étudier la composition des menus afin qu'ils soient équilibrés et adaptés à l'enfant. Cette commission est composée de médecins, directeur de laboratoire, directrices d'écoles maternelles et élémentaires, cuisinières, fonctionnaires responsables de la restauration à la Caisse des Ecoles.

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel affecté aux cuisines, il a d'une part, été procédé à l'achat de matériel électro-ménager moderne et d'autre part été créée une « Equipe d'Intervention » composée de personnel intermittent chargé de remplacer, sur le champ, les agents de cuisine indispensables. De ce fait le service assuré auprès des enfants ne souffre en aucune manière de l'absence éventuelle de personnel.

Par ailleurs, afin de faciliter l'approvisionnement de tickets de restaurant, la Caisse des Ecoles a décidé la création de nouveaux centres de délivrance de tickets d'admission en restaurants d'enfants et centres de loisirs sans hébergement, dans les différentes Mairies-annexes des quartiers Bois-Blancs, Fives, Vieux-Lille. Ces cen-

1. Dans les deux Jardins d'Aventures de Lille aux Dondaines et à la Briquetterie, les enfants donnent libre cours à leur créativité. Les animateurs qui pratiquent une pédagogie de la Liberté les aident à découvrir eux-mêmes les règles de la vie en société.

2-3. 1976 : Centre Sanitaire Permanent de montagne - Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie)
Un bel ensemble immobilier a été acquis par la Ville. Cette propriété, dénommée Résidence Lydéric, permettra l'envoi de classes de neige et classes vertes au bénéfice des élèves des classes de cours moyen et des classes des écoles de plein air ainsi que des colonies de vacances municipales.

tres de distribution fonctionnent tous les jours de la semaine. De nouvelles créations se poursuivront au fur et à mesure de l'ouverture de nouvelles Mairies-annexes.

Il est à noter que dans le but de permettre l'accès des restaurants d'enfants aux familles les plus déshéritées de la Ville, la Caisse des Ecoles a créé une Commission de rajustement des grilles de tarifs en fonction des revenus familiaux.

Dans le domaine garderie : 18 garderies fonctionnent maintenant dans des conditions très satisfaisantes. Chaque jour 1.200 enfants de 2 à 6 ans sont accueillis dès 6 h 30 du matin jusqu'à 19 h le soir par un personnel compétent et dévoué.

Dans le domaine des vacances accordées à nos jeunes enfants, nous ne manquerons pas de souligner une des premières œuvres de colonies maternelles créées en France, l'Association « Nos Petits au Grand Air » à laquelle participe financièrement la Caisse des Ecoles. Cette association dont le but est de recevoir les élèves des écoles maternelles publiques, organise des séjours en centres d'enfants d'âge préscolaire.

Pour nos enfants plus âgés qui demeurent à Lille durant les vacances de printemps et d'été, la Caisse des Ecoles offre des Centres Aérés de Loisirs qui ont également évolué dans un sens très large de manière à offrir aux enfants des activités adaptées à leur âge et à leurs possibilités physiques.

— Ateliers ou clubs de travaux manuels :

Peinture - Menuiserie - Photographie - Poterie...

— Activités de Plein Air :

Promenade en bicyclette - pique-nique - Camping - Rencontres sportives inter-centres - Athlétisme - Football - Natation - Olympiades...

— Visites de musées et centres culturels...

— Echanges intercommunaux et internationaux, jumelages.

Nous ne manquerons pas de souligner également l'œuvre accomplie par les guides de l'Association Locale des Francs et Franches Camarades qui organisent sous l'égide financière de la Caisse des Ecoles, les loisirs éducatifs des mercredi et samedi des jeunes lillois.

Un Bureau de l'Enfance dont le but consiste à informer les familles des divers avantages offerts dans des domaines péri, post et para scolaires, a été créé par la Caisse des Ecoles au cours de l'année 1976.

En début d'année 1976, la Caisse des Ecoles a fait face à un grave fléau social : LA PEDICULOSE.

71 CLASSES NOUVELLES DEPUIS 1971

1970/1971 : Ecole maternelle Alphonse Daudet - Rue des Augustins - 4 classes.

1970/1971 : Ecole maternelle Ronsard - Rue de l'Asie - 4 classes.

1971 : Extension du Groupe scolaire Briand-Buisson - Boulevard Eugène Duthoit par l'implantation de 5 classes préfabriquées.

1971 : Extension de l'Ecole maternelle Jeanne Godart - 2, rue Paul Bardou par l'implantation de 1 classe préfabriquée.

1971/1972 : Ecole maternelle du Bellay - Rue des Pyramides 4 classes.

1971-1972 : Ecole primaire Duplex - Rue Eugène Jacquet - 7 classes.

1972 : Extension de l'école maternelle La Bruyère - Rue de l'Escaut - 1 classe préfabriquée.

1972/1973 : Groupe scolaire Léon Jouhaux - Avenue de l'Architecte Cordonnier - 5 classes primaires - 2 classes de perfectionnement - 4 classes maternelles.

1973 : Extension de l'Ecole maternelle Pauline Kergomard - Boulevard de Belfort - par l'implantation d'une classe préfabriquée.

1973 : Implantation d'une classe préfabriquée - Château Le moine - rue Eugène Jacquet.

1973 : Extension du Groupe scolaire Bracke Desrousseaux - Rue Paul Bardou - Ecoles Rabalais-Curie - 2 classes préfabriquées.

1974/1975 : Groupe scolaire Richard Wagner - Rue Paul Bourget - 10 classes primaires - 4 classes maternelles.

1975/1976 : Groupe scolaire G. Delory - Rue Saint-Sauveur (2^{me} tranche) 10 classes primaires - 1 classe perfectionnement.

1976 : Extension de l'Ecole maternelle Paul Broca - Rue du Commerce - 1 classe préfabriquée.

en cours de réalisation : Ecole maternelle rue de la Plaine - 4 classes.

Afin d'y remédier, elle a, en un temps record, mis sur pied un Centre d'Hygiène Capillaire intervenant pour le dépistage et le traitement des enfants porteurs de poux et autres parasites.

Il a été décidé que ce centre serait institué sous les formes d'une caravane aménagée.

Un planning d'urgence a été établi en vue d'organiser la visite de tous les groupes scolaires de la Ville.

Les élèves sont examinés et les traitements sont effectués sur place par du personnel spécialisé sous l'autorité d'un médecin : le Docteur DURIER.

Toutes les dispositions ont donc été prises en vue de faciliter et d'accroître l'efficacité de l'action de ce centre.

A titre d'exemple, nous signalons que durant la période du 24 mars au 4 mai 1976, 2.254 enfants ont été examinés et sur 344 dépistés, 245 ont été soignés ; les 99 autres ont été évidemment traités au cours des semaines suivantes.

Depuis quelques années, la Caisse des Ecoles fournit des efforts considérables pour aménager avec toujours plus d'originalité et de brio un stand à la Foire Commerciale de Lille.

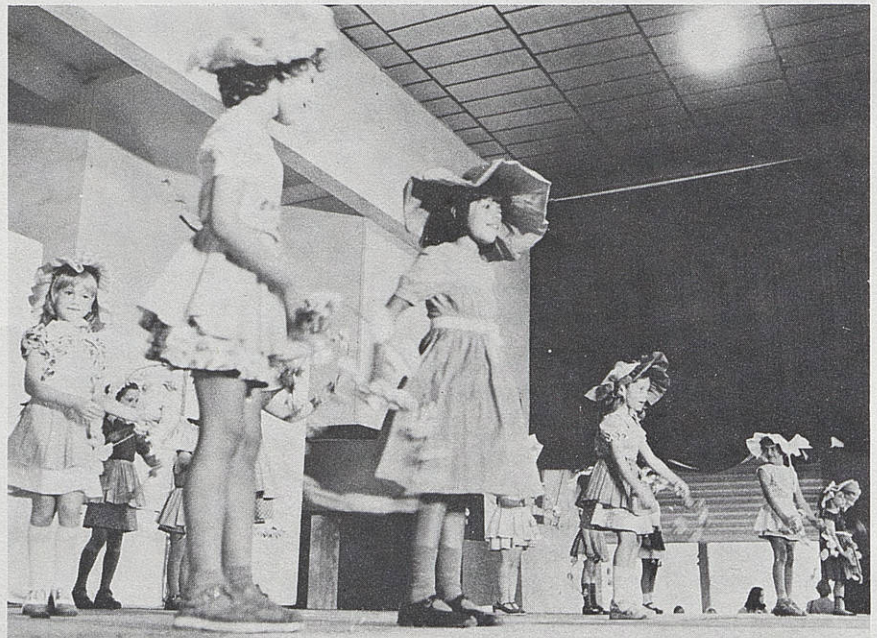
Ce stand confié à la Caisse des Ecoles a pris des proportions considérables. Ainsi la surface d'occupation est passée en 4 ans de 18 m² à 144 en 1975 et elle est de l'ordre de 288 m² en 1976.

L'an dernier, il a été organisé dans le cadre garderie, l'opération dite « Recyclage des mamies ». Cette année la garderie fonctionnera dans un décor complet de la Haute Savoie (évocation des chalets de la Ville à Saint-Gervais, costume régional des gardiennes...).

Par des réalisations, des montages audio-visuels, des expositions, des ateliers d'activités manuelles, elle a contribué à faire connaître au public, l'ampleur des tâches qui lui sont dévolues, et dont le but est de favoriser la fréquentation scolaire ainsi que l'épanouissement de la population enfantine lilloise.

La caisse des Ecoles est également intervenue efficacement dans des domaines très diversifiés :

- Organisation d'un séjour destiné à des personnes du 3^{me} âge dans le centre de vacances de Brighton ;
- Accueil et restauration de familles sinistrées lors d'un incendie dans un immeuble collectif ;
- Décision de gratuité des repas aux enfants de familles grévistes (grève P.T.T. - Ets LEVER).



écoles primaires et restaurants scolaires

Plus de 20.000 enfants sont scolarisés à Lille qui est une des villes les mieux équipées de France en établissements scolaires : on y compte 97 écoles réparties dans les différents quartiers, dont de nombreux établissements neufs.

Dans un sondage réalisé par l'EX-PRESS en 1975, Lille occupe la seconde place parmi les grandes villes en matière d'équipements scolaires.

L'Administration Municipale assure seule l'entretien, la rénovation et la modernisation de nombreux établissements. Les salles de classe et de jeux sont spacieuses, aérées, d'une luminosité parfaite.

Chaque groupe scolaire est équipé d'un restaurant, et près de 6.000 enfants y prennent chaque jour leur repas. Dès l'aube, les produits frais sont livrés à l'Hôtel de Ville et la répartition s'effectue immédiatement dans les 57 restaurants où travaillent 280 personnes appartenant au personnel des cuisines.

Une commission d'hygiène alimentaire composée entre autre de médecins de la direction départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, de la Direction des Laboratoires Municipaux d'hygiène sanitaire et sociale, et de directeurs d'écoles primaires et maternelles, contrôle en permanence l'équilibre et la qualité constante du repas.

La Commission d'Hygiène Alimentaire se réunit chaque mois en Mairie, afin de discuter, corriger, étudier les menus.

Dès la première réunion, le souci prioritaire a été de favoriser au maximum l'utilisation des aliments frais et des légumes verts, avec comme objectif la création de plats appropriés aux âges, goûts et besoins des enfants.

A la Caisse des Ecoles, chaque repas coûtait 12,91 F en 1975, en comptant les frais d'entretien, d'assurance,



des denrées, de manutention, de cuisine, de personnel, d'eau, de gaz, de fournitures.

Les parents paient de 1,40 F à 7,50 F, proportionnellement à la composition et aux ressources de la famille. Le budget de la restauration scolaire se monte à 90 millions d'anciens francs, ce chiffre représente 60 % du budget de la Caisse des Ecoles.

En 1975, les 55.000 enfants qui fréquentent les 56 restaurants scolaires de Lille ont mangé :

- 19.000 kg de bœuf
- 5.000 kg de veau
- 3.000 kg de mouton
- 12.000 kg de porc
- 6.000 kg de jambon
- 25.000 bouteilles d'eau
- 150.000 litres de lait
- 350 tonnes de pommes de terre
- 7.000 kg de pâtes
- 4.000 kg de riz
- 90.000 pains
- 16.000 litres d'huile
- 200.000 œufs
- 5.000 kg de beurre
- 140.000 yaourts
- 450.000 biscuits

garderies écoles maternelles

Deux ans... l'âge de l'entrée à l'école maternelle...

Dans ce domaine aussi, la Municipalité a mis en œuvre depuis plusieurs années les structures indispensables au bien être de l'enfant et aux obligations du foyer. Les horaires des écoles ne correspondent pas toujours à ceux des parents. Aussi a-t-il fallu créer des garderies qui, dans le cadre de la maternelle, étaient susceptibles d'accueillir les enfants avant ou après les heures de classe.

En 1956, la première garderie de France était créée à Lille, à l'instigation de Rachel LEMPEREUR, Premier Adjoint au Maire, délégué aux Affaires Scolaires.

Actuellement, à part Lille, seules les villes de Paris et Lyon ont développé ce service.

Dès 6 h 30, l'enfant est accueilli par les gardiennes, et un déjeuner l'attend. Le soir, le goûter est également très apprécié de tous. Certains enfants passent de huit à onze heures dans nos établissements car beaucoup de parents n'ont pas d'autres solutions, ce qui fait que ce service social est très fréquenté et très apprécié.

Dix-sept garderies fonctionnent dans les différents quartiers de la ville, et la Municipalité en assure seule le financement qui s'élèvera cette année à plus de 350 millions anciens.

Les formalités d'inscription dans les 44 écoles maternelles et les 17 garde-

ries sont très réduites. Il faut se munir pour l'école, du livret de famille, du carnet de santé ou de vaccinations.

Pour la garderie se munir des relevés de salaires des parents durant les trois mois précédant l'inscription et des pièces justificatives pour les autres ressources du foyer.

En outre, pour qu'un enfant soit inscrit à la maternelle, il faut :

— qu'il ait 2 ans révolus

— qu'il soit propre, et muni des vaccinations antivarioliques, diphtériques, tétanique, polio (les trois piqûres doivent être faites).

Les écoles maternelles sont ouvertes de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Les garderies sont ouvertes tous les jours de 6 h 30 à 19 h et le samedi de 6 h 30 à 17 h.

La participation des familles est de 4 à 9,20 F par jour, selon les ressources (petit-déjeuner, repas de midi et goûter compris).



classes d'initiation musicale

• 1972 : Les classes d'initiation musicale à horaires aménagés fonctionnent en liaison avec le Conservatoire, à l'école Edouard Lalo - J.B. Clément, rue Boilly.

2 CP et 1 CE1 ont été ouverts à la rentrée scolaire 1972.

L'expérience a été étendue aux classes suivantes :

- 1 CE2 en septembre 1973 ;
- 1 CM1 en septembre 1974 ;
- 1 CM2 en septembre 1975.

• 1974 : Classes d'initiation musicale à horaires aménagés à l'école Diderot, rue du Béguinage (1 classe CP à la rentrée de septembre).

1 CE 1 bénéficie de cette expérience depuis la rentrée scolaire 1975/1976.

• 1976 : Début novembre, ouverture d'un Institut Médico Educatif, Boulevard des Défenseurs.

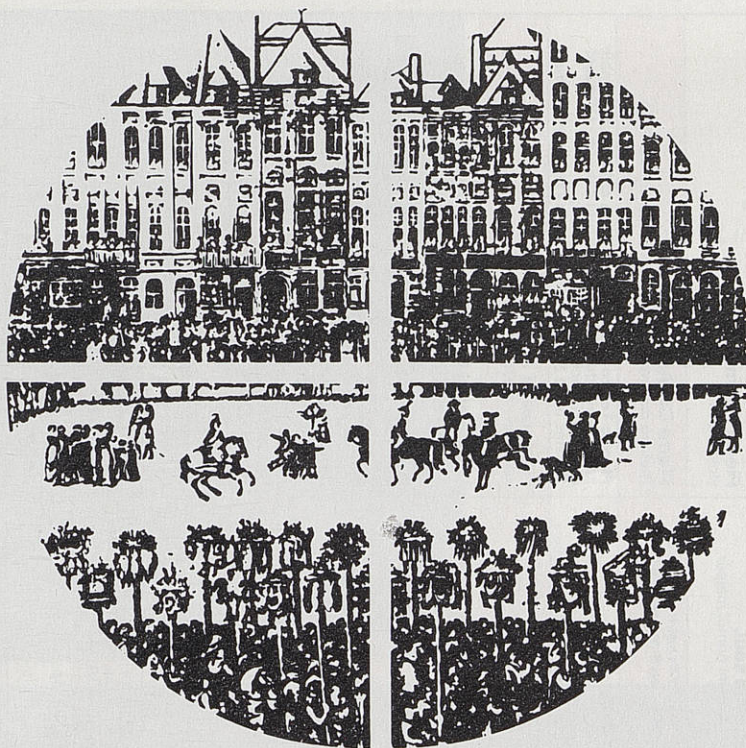
aux lieu et place de l'école de plein air Désiré Verhaeghe comprenant :

- 1 Institut Médico Pédagogique : 90 places.
- 1 Institut Médico Professionnel : 60 places (ouverture en septembre 1978).

automne
régional
1976

5^e FESTIVAL DE LILLE

festival de Lille



« Le cinquième Festival de Lille, intégré dans « L'Automne Régional », ne manquera pas d'attirer encore cette année les nombreux mélomanes du Nord de la France et de la Belgique.

C'est en 1972 que la Municipalité décida d'organiser un Festival annuel.

Le premier fut consacré uniquement à la danse ; à cette occasion, nous avons accueilli les Ballets de l'Opéra de Paris, le London Festival Ballet et la compagnie de Janine Charrat.

En 1973, 17 concerts, spectacles et conférences attirèrent un grand nombre d'auditeurs.

En 1974 et en 1975, d'importantes manifestations de tous ordres obtinrent un éclatant succès. Rappelons-en les principales : l'Orchestre National de l'O.R.T.F., l'Etoile de la Danse Caroline Carlson, l'Orchestre de Paris, les Chœurs des Communautés Européennes, l'Exposition de la Comédie Française, les Marionnettes de Salzbourg, les Ballets du XX^e siècle de Maurice Béjart, les Ballets de Marseille de Roland

Petit, l'Hommage à Olivier Messiaen, l'Orchestre de Liège, etc...

Le dernier Festival attira 20.000 spectateurs.

Celui de 1976 n'aura rien à envier aux précédents ; pour la première fois se produiront à Lille le célèbre Piccolo Teatro Musicale di Roma et les Virtuosi di Roma qui donneront quatre spectacles différents à l'Opéra. Les Ballets du XX^e siècle du Théâtre Royal de la Monnaie, qui jouèrent l'an dernier à guichet fermé, seront — fait exceptionnel — les hôtes de l'Opéra durant toute une semaine du 6 au 12 décembre.

Le programme du Festival 1976 que nous publions ne manquera pas de satisfaire les plus exigeants et permettra à Lille, « Ville d'art », de confirmer sa vocation de capitale culturelle de la région ».

Jean LEVY

Adjoint au Maire, délégué aux Affaires Culturelles
Président de la Commission du Festival

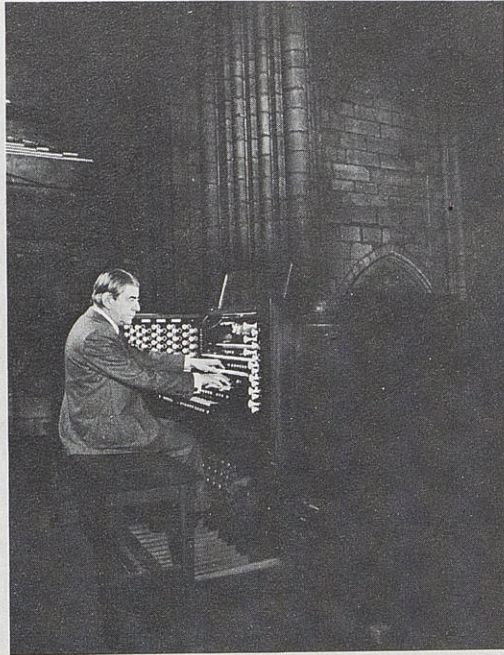
25

5^e FESTIVAL DE LILLE

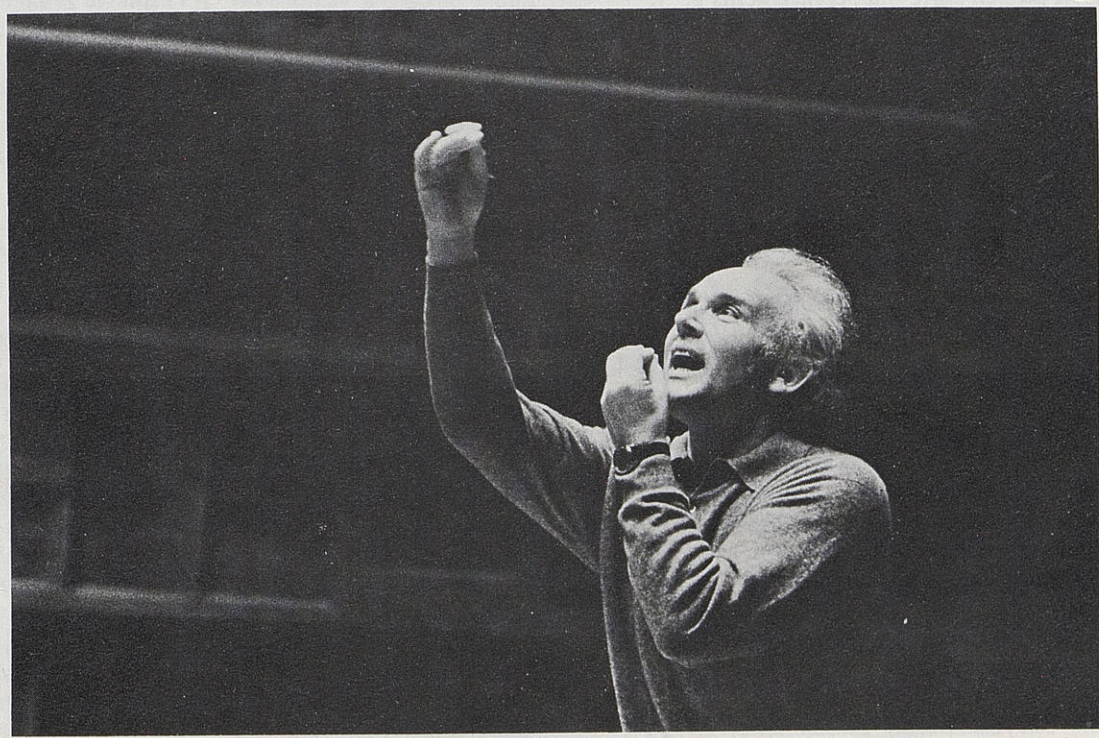
28 octobre - 12 décembre

DATES	HEURES	LIEUX	PROGRAMMES	INTERPRÈTES
du 14 oct. au 23 oct.		Palais Rihour	Exposition Les Peintres du Nord	Présentation de diverses tendances picturales, chez les peintres de la Région Nord.
du 22 oct. au 3 janv.		Palais des Beaux-Arts	Exposition Eugène Dodeigne Quarante sculptures, qui retracent la carrière de cet artiste du Nord de la France, depuis 1950	Bois - Bronzes - Pierres de Soignies - Marbres - Dessins. Bon nombre d'œuvres de Dodeigne figurent dans des collections françaises et étrangères.
jeudi 28 oct.	20 h 30	Hospice Comtesse	Ouverture du festival. J.S. Bach intégrale des Suites pour Violoncelle seul , BWV 1007 à 1012. Suites : N° 1 en sol majeur, N° 3 en ut majeur, N° 5 en ut majeur.	Pierre Fournier violoncelle
vendredi 29 oct.	20 h 30	Hospice Comtesse	J.S. Bach intégrale des Suites pour Violoncelle seul , BWV 1007 à 1012. Suites : N° 2 en ré mineur, N° 4 en mi bémol majeur, N° 6 en ré majeur.	Pierre Fournier violoncelle
samedi 30 oct.	20 h 30	Eglise St-Maurice	Concert d'orgue. Charles Raquet (1897-1864). César Franck (1822-1890) : Louis Vierne (1870-1937). Symphonie improvisée en 5 mouvements : Introduction, Allegro, Scherzando, Andante, Final	Pierre Cochereau Titulaire du Grand Orgue de Notre-Dame de Paris.
mercredi 3 nov.	20 h 30	Opéra	Monteverdi : "Le Combat de Tancredi et Clorinda" . Amarosa : "Le Maître de Chapelle" , intermède bouffe. Bergoliese : "La Servante maîtresse" , intermède bouffe. Solistes : C. Gonzalez, M. Rimaldi, E. Palacio, S. Bruscaintini, Danse : T. Naitivo, S. d'Ellore	Piccolo Teatro Musicale della Citta di Roma . Ensemble instrumental du Collegium Musicum Italicum - I Virtuosi di Roma. Direction : Renato Fasano . Solistes de la <i>Scala de Milan</i> et de l' <i>Opéra de Rome</i> .
jeudi 4 nov.	20 h 30	Opéra	Vivaldi (1678-1741) : Concerto en ré m. pour 2 violons et violoncelle. Concerto en ut m. pour hautbois - Concerto en sib. m. pour violon et violoncelle - et "Les quatre saisons" .	I Virtuosi di Roma direction : Renato Fasano
vendredi 5 nov.	20 h 30	Opéra	Corelli : (1653-1713). Deux concerti grossi op. 6. Concerto N° 4 en Ré M. - Concerto N° 8 en sol m. (pour la nuit de Noël). Vivaldi : Concerto de l'opus 8 - Pierrello : Concerto en sib. pour cordes. Agosto (Venise XVIII^e) : Concerto en ut m. pour hautbois - Rosami : Sonate en ut m. N° 3	I Virtuosi di Roma direction : Renato Fasano
samedi 6 nov.	20 h 30	Opéra	Cimarosa (1749-1801) : "Le Mariage secret" - opera comique en 2 actes Solistes : R. Cesari, C. Fusco, M. Rinaldi, C. Gonzalez, S. Bruscaintini, E. Palacio	Piccolo Teatro Musicale della Citta di Roma . Ensemble instrumental du Collegium Musicum Italicum - I Virtuosi di Roma. Direction : Renato Fasano . Solistes de la <i>Scala de Milan</i> et de l' <i>Opéra de Rome</i> .
dimanche 7 nov.	16 h	Eglise St-Maurice	Concert d'orgue. Jehan Titelouze (1563-1633) Ave Maris Stella. 4 versets. Nicolas de Grigny (1672-1703) Veni Creator. 5 versets François Couperin "Le grand" (1688-1733). Messe à l'usage des Couvents	Jeanne Joulain Titulaire du Grand Orgue de St-Maurice.
lundi 8 nov.	20 h 30	Théâtre Sebastopol	Concert de jazz	Dave Brubeck quartet. <i>Dave Brubeck</i> , piano - <i>Paul Desmond</i> , sax. <i>Jo Morello</i> , batterie - <i>Gene Wright</i> , basse.
mardi 9 nov.	20 h 30	Hospice Comtesse	Récital de clavecin. J.S. Bach (1685-1750). Partita N° 5 en sol majeur BWV 829 - toccata en ré majeur BWV 917. Scarlatti (1685-1757) 4 sonates - Haydn (1732-1809) Sonate en ré majeur. Mozart (1756-1791) Variations sur "Ah, vous dirai-je, maman" K. 265	Rafael Puyana Clavecin
samedi 13 nov.	20 h 30	Hospice Comtesse	Alban Berg (1885-1935) Quatuor à cordes op. 3 (1910) - Anton Webern (1883-1945) Cinq mouvements pour Quatuor à cordes op. 5 (1909) Six bagatelles op. 9 - Alban Berg Suite lyrique (1925-1926)	Quatuor Alban Berg de Vienne
dimanche 14 nov.	15 h 30	Hospice Comtesse	Schubert (1797-1828) Quatuor en si bémol majeur. op. 114. D. 112 Mozart (1756-1791) Quatuor en ré mineur K. 421. - Quatuor en sol majeur K. 387.	Quatuor Alban Berg de Vienne
mardi 16 nov.	20 h 30	Eglise St-Maurice	Concert d'orgue. J.S. Bach (1685-1750) Fantaisie et fugue en sol mineur BWV 542. Trois choralis Schubler - Fantaisie en ut majeur BWV 572. Trois choralis Schubler - Prelude et Fugue en mi mineur BWV 548.	Almut Rössler Titulaire du Grand Orgue de l'Eglise St-Jean de Düsseldorf.
jeudi 18 nov.	20 h 30	Hôtel de Ville	Musique du XXe siècle. François Bernard Mache (né en 1935) Rambarab (pour bande magnétique et Orchestre). Carlos-Roque Alaina Approach (pour 2 solistes et orchestre) - Olivier Messiaen (né en 1908) Oiseau exotique; pour piano, petit orchestre à vent, xylophone, glockenspiel et percussions (1955) - Yoshinaka Taira (né en 1936) Sonomorphie II.	Orchestre Philharmonique de Lille direction : Jean-Claude Casadesu solistes : Jean-Pierre Drouot , percussion. C. Aïsina , piano - Yvonne Loriod , piano.
samedi 20 nov.	20 h 30	Eglise St-Maurice	Monteverdi (1567-1643) : "Vêpres solennelles" (1610). "Vespro della Beata Vergine".	Ensemble vocal et instrumental de Lausanne. direction : Michel Corboz .
dimanche 21 nov.	15 h	Eglise St-Maurice	J.S. Bach (1685-1750) : "Messe Solennelle" en si mineur BWV 232.	Ensemble vocal et instrumental de Lausanne. direction : Michel Corboz
jeudi 25 nov.	20 h 30	Eglise Ste-Catherine	"Les Maîtres de la Renaissance" - Cornyshe (c. 1553) - Ferrabosco I - Palestrina (1526-1594) - Lassus (1530-1594) - Plain-chant - Anonymes du XV ^e s. - Josquin des Prez (1442-1527) - Johannes Ockeghem (1430-1495) - Thomas Tallis (1505-1585).	Pro Cantione Antiqua de Londres. direction : Mark Brown .
samedi 27 nov.	20 h 30	Opéra	Théâtre Dom Juan aux enfers. d'après George Bernard Shaw .	Les Compagnons du Cercle Culturel du Conservatoire de Lille - Mise en scène : Jean-Michel Branquart . Interprètes : Christian Riehl, Nicole Maëchel, Christian de Smet, J.-M. Branquart
lundi 29 nov.	20 h 30	Hospice Comtesse	Mozart (1756-1791) Sonate en mi mineur K. 304 - Janaček (1854-1928). Sonate (1913-1921) - Dvorák (1841-1904). Sonatine op. 100 en sol m. - Beethoven (1770-1827). Sonate en fa majeur op. 24 "Le Printemps".	Joseph Suk , violon. Jörg Demus , piano.

27 nov.	20 h 30'	Opéra	Dom Juan aux enfers. d'après George Bernard Shaw .		
lundi 29 nov.	20 h 30'	Hospice Comtesse	Mozart (1756-1791). Sonate en mi mineur K 304 - Janacek (1854-1928). Sonate (1913-1921) - Dvorak (1841-1904). Sonatine op. 100 en sol Mi - Beethoven (1770-1827). Sonate en la majeur op. 24 "Le Printemps".	Joseph Suk , violon. Jörg Demus , piano.	
jeudi 2 déc.	20 h 30'	Opéra	Kodaly (1882-1967). Danses de Galanta - Prokofiev (1891-1953). Concerto pour violon et orchestre N°1 en ré majeur op. 19 (1917) - Chostakovitch (1906-1975). 10 ^e Symphonie en mi mineur op. 93 (1953).	Philharmonica Hungarica . direction : Reinhard Peters . Victor Pikaisen , violon.	
samedi 4 déc.	20 h 30'	Hospice Comtesse	Récital de guitare . Hans Newsidler - Fernando Sor - Heitor Villa-Lobos - J.S. Bach - Leo Brouwer - Rodrigo Riera. <i>Animation autour de la guitare, l'après-midi.</i>	Antonio Membrado guitare	
du lundi 6 au dim. 12 déc.	19h30 à 20h30 le 6 au 10 déc. 9h20 à 10h30 le 12 à 14 h 30	Opéra	Maurice Béjart . Série de représentation organisée par l'Opéra de Lille. Le programme sera précisé ultérieurement.	Le Ballet du XXe siècle <i>Théâtre Royal de la Monnaie</i>	
mardi 7 déc.	20 h 30'	Hospice Comtesse	"La percussion" - Nguyen Thien Dao : Mây - Jean-Pierre Drouot : Ball (pour percussionniste et danseuse) - Marius Constant : Quatorze Stations pour percussion et six instruments. <i>Animation autour de la "percussion" l'après-midi du concert.</i>	Récital Sylvio Gualda avec la participation des Solistes d'Arts Nova direction : Marius Constant et France Mérovak 1 ^{re} Danseuse de l'Opéra.	



1.



2.

1. Pierre COCHEREAU,
titulaire du Grand Orgue
de Notre-Dame de Paris

2. Michel CORBOZ
dirigera l'Ensemble vocal
et instrumental de Lausanne

la saison théâtrale

« Etablir le programme d'une saison théâtrale.

Réunir les artistes de qualité susceptibles de l'assurer,

Apprendre le « métier » à des jeunes artistes qui, un jour prendront la relève.

Mettre en marche un mécanisme aux rouages multiples et complexes tant du point de vue technique que du point de vue de la réalisation artistique, c'est la tâche immense et passionnante qu'ont pour mission de mener à bien ceux dont la raison de vivre est de distraire, de charmer ou d'émouvoir.

Faire en sorte que, contre vents et marées, le rideau se lève à l'heure dite sur un spectacle bien construit, c'est en vérité une gageure.

C'est aussi un pari que tiennent chaque année, au prix d'un effort constant, nos Théâtres Municipaux pour la plus grande satisfaction d'un public nombreux.

Il n'est que de parcourir le programme de la Saison 1976-1977 pour se rendre compte, sans aucun chauvinisme que le spectateur Lillois est un spectateur « gâté » !

Qu'il s'agisse d'opéra ou d'opéra-comique, son choix peut se porter sur les œuvres consacrées des plus grands compositeurs interprétées par les meilleurs solistes d'expression française. Sans faire preuve de xénophobie, il faut insister sur ce dernier point à l'heure où la plupart des théâtres lyriques, à commencer par les subventionnés, ont tendance à



faire appel presque exclusivement à des artistes étrangers.

Dans le domaine de la danse, le spectateur pourra applaudir le Ballet du XX^e Siècle de Maurice Béjart, comme les meilleures réalisations de notre corps de ballet qui s'honore d'accueillir les plus grandes étoiles internationales.

Et enfin, si son humeur et ses suffrages vont à l'Opérette, le Lillois pourra se laisser bercer aux accents d'une valse de Johann Strauss ou d'un refrain d'Audran ou de Planquette, dont les œuvres ont accompli le prodige de vieillir sans prendre une ride. De la robuste Mascotte à l'espiègle Nanette et de « l'Auberge du Cheval Blanc » au « Chanteur de Mexico », c'est une aimable succession de titres prometteurs pour ceux que l'opérette a pour adeptes.

Mais l'éventail serait incomplet si l'art lyrique et la danse ne voisinaient pas avec l'art dramatique représenté par les Galas Karsenty-Herbert, les matinées classiques et les nombreux spectacles culturels qui émaillent notre programme.

A une époque, où les préoccupations matérielles prennent le pas sur toutes les autres, où l'homme est guetté par l'automatisation, il est bien réconfortant de savoir qu'en un lieu privilégié la légende, le merveilleux, le rêve et la poésie ont encore droit de cité ! Un endroit où Margot peut sans honte verser une larme et où le spectateur, au travers d'une intrigue souvent simple et naïve, peut croire que la gentillesse et la générosité sont encore de ce monde.

**par Monique BOUCHEZ
Adjoint Délégué
aux Théâtres Municipaux**

galas Karsenty Herbert

Vendredi 29, samedi 30,
dimanche 31 octobre 1976

Bernard BLIER,
Madeleine BARBULEE
A VOS SOUHAITS
de **Pierre CHESNOT**
(Prix Courteline 1976)

Mise en scène de Claude SAINVAL

Vendredi 12, samedi 13,
dimanche 14 novembre 1976

Bernard MENEZ,
Sophie AGACINSKI
Michel MULLER, Jacques GRIPEL
LE ROI DES CONS
de **WOLINSKI**

Adaptation scénique et mise en scène
de Claude CONFORTES

Vendredi 3, samedi 4,
dimanche 5 décembre 1976

Micheline LUCCIONI,
Pierre DORRIS, Maurice RISCH,
Jean-Pierre MOULIN
LA GROSSE
de **Charles LAURENCE**

Version française de Jean LE POULAIN
et Jean MARSAN - Mise en scène de
Jean LE POULAIN

Vendredi 17, samedi 18,
dimanche 19 décembre 1976

Jean AMADOU,
Anne-Marie CARRIERE,
Maurice HORGUES
« Représentations officielles » du
THEATRE DE DIX HEURES

Vendredi 21, samedi 22,
dimanche 23 janvier 1977

Jacques FRANÇOIS,
Corinne MARCHAND
L'AUTRE VALSE
de **Françoise DORIN**

Mise en scène de Michel ROUX

Vendredi 28, samedi 29,
dimanche 30 janvier 1977

Pierre DESTAILLES
LE TUBE

de **Françoise DORIN**

Mise en scène de François PERIER

Vendredi 4, samedi 5,
dimanche 6 février 1977

Robert HIRSCH
LE MISANTHROPE
de **MOLIERE**

Mise en scène de J.P. ROUSSILLON

Vendredi 11, samedi 12,
dimanche 13 mars 1977

Dany CARREL, Philippe LEMAIRE
MONSIEUR MASURE
de **Claude MAGNIER**

Mise en scène de Michel ROUX

Vendredi 15, samedi 16,
dimanche 17 avril 1977

Luis REGO, Carole JACQUINOT
VIENS CHEZ MOI
J'HABITE CHEZ UNE COPINE

de **Luis REGO et Didier KAMINKA**
Mise en scène de Jean-Luc MOREAU

Opéra

Jeudi 28 (s) octobre

LE VAISSEAU FANTOME

Poème et musique de Richard Wagner
Mercredi 10 (s), jeudi 11 (m) novembre
LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR

Musique de Jacques Offenbach

Jeudi 18 (s) novembre

CAVALLERIA RUSTICANA

Musique de Pietro Mascagni
PAILLASSE

Poème et musique de Leoncavallo

Jeudi 16 (s) décembre

WERTHER

Musique de Jules Massenet

Vendredi 24 (s), samedi 25 (ms),
dimanche 26 (m),

vendredi 31 (s) décembre

Samedi 1^{er} (s), dimanche 2 (m) janvier
VIENNE CHANTE ET DANSE

Musique de Johann Strauss père et fils

Jeudi 13 (s) janvier

HERODIADE

Musique de Jules Massenet

Dimanche 16 (m) janvier

LA TOSCA

Musique de Giacomo Puccini

Jeudi 27 (s) janvier

ANDRE CHENIER

Musique de Giodano

Jeudi 3 (s) février

LE PRINCE IGOR

Musique d'Alexandre Borodine

Dimanche 13 (s) février

LA TRAVIATA

Musique de Giuseppe Verdi

Jeudi 17 (s) février

FAUST

Musique de Charles Gounot

Jeudi 10 (s) mars

L'OPERA D'ARAN

Musique de Gilbert Bécaud

Vendredi 18 (s), dimanche 20 (m) mars

CARMEN

Musique de Georges Bizet

Jeudi 31 (s) mars

LES NOCES DE FIGARO

Musique de W.-A. Mozart

Jeudi 21 (s) avril

LE BARBIER DE SEVILLE

(en italien)

Musique de G. Rossini

théâtre Sébastienopol

Samedi 30 (s), dimanche 31 (ms) octobre
samedi 6 (s), dimanche 7 (ms) novembre

LA BELLE DE CADIX

Musique de Francis Lopez

Samedi 13 (s),

dimanche 14 (ms) novembre

LES SALTIMBANQUES

Musique de Louis Ganne

Samedi 20 (s),

dimanche 21 (ms) novembre

LA MASCOTTE

Musique d'Edmond Audran

Samedi 27 (s),

dimanche 28 (ms) novembre

samedi 4 (s), dim. 5 (ms), samedi 11 (s),
dim. 12 (ms) décembre

LA DANSEUSE AUX ETOILES

Musique de Vincent Scotto

Samedi 18 (s),

dimanche 19 (ms) décembre

MONSIEUR BEUCAIRE

Musique d'André Messager

Vendredi 24 (s), samedi 25 (ms),
dim. 26 (m),

vendredi 31 (s) décembre,

samedi 1^{er} (s), dim. 2 (m) janvier

BALALAIKA

Musique de Posford et Grun

Samedi 8 (s), dimanche 9 (ms), janvier

VIENNE CHANTE ET DANSE

Musique de Jack Ledru, airs additionnels
de Johann Strauss père et fils

samedi 15 (s), dimanche 16 (ms) janvier

LA ROUTE FLEURIE

Musique de Francis Lopez

Samedi 22 (s), dimanche 23 (ms),
samedi 29 (s), dimanche 30 (ms) janvier,

samedi 5 (s),

dimanche 6 (ms) février

L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC

Musique de Ralph Benatzky

Samedi 12 (s), dimanche 13 (ms) février

UN BON GARÇON

Musique de Maurice Yvain

Samedi 19 (s), dimanche 20 (ms) février

LA CHASTE SUZANNE

Musique de Jean Gilbert

Samedi 26 (s), dimanche 27 (m) février,

Samedi 5 (s), dimanche 6 (ms) mars

VALESES DE VIENNE

Musique de Johann Strauss père et fils

Samedi 12 (s), dimanche 13 (ms),

Samedi 19 (s), dimanche 20 (ms) mars

NO... NO... NANETTE

Musique de Vincent Youmans

Samedi 26 (s), dimanche 27 (ms) mars,

LA BELLE HELENE

Musique de Jacques Offenbach

Samedi 2 (s), dimanche 3 (ms) avril

LE PAYS DU SOURIRE

Musique de Franz Lehár

Samedi 9 (s), dim. 10 (ms),

lundi 11 (m), samedi 16 (s),

diman. 17 (ms), samedi 23 (s),

dim. 24 (ms) avril

ROSE DE NOEL

Musique de Franz Lehár

L'OPERA NATIONAL DE BELGIQUE

Direction : Maurice HUISMAN - Administration : Mme LOTSY

présente

LE BALLET
DU XX^e SIÈCLE
MAURICE BÉJART

Une semaine
Maurice BÉJART

à l'Opéra de Lille

lundi 6 décembre à 20 h 30
mardi 7 décembre à 20 h 30
mercredi 8 décembre à 20 h 30
jeudi 9 décembre à 20 h 30
vendredi 10 décembre à 20 h 30
samedi 11 décembre à 20 h 30
dimanche 12 décembre à 14 h 30

matinées classiques au théâtre Sébastopol

Mardi 19 octobre 1976

LES FOURBERIES DE SCAPIN
UNE DEMANDE EN MARIAGE

Compagnie Jean-Pierre MARTIN

Mardi 16 novembre 1976

LES PRECIEUSES RIDICULES
LE MEDECIN MALGRE LUI

Compagnie BARRE BORELLI

Mardi 7 décembre 1976

HUIS CLOS
LE NOUVEAU LOCATAIRE

Compagnie Jean-Pierre MARTIN

Mardi 25 janvier 1977

LE BARBIER DE SEVILLE

Compagnie BARRE-BORELLI

Mardi 15 mars 1977

LES FEMMES SAVANTES

Compagnie Jean-Pierre MARTIN



1.

1. Le corps de ballet
de l'Opéra de Lille

2. Mady MESPLE
dans « Valses de Vienne »

2.





LA SAISON DE L'UNIVERSITE POPULAIRE

Fondée en 1900 par le Docteur DEBIERRE, Professeur à la Faculté de Médecine, Adjoint au Maire DELORY, l'Université Populaire s'est donnée pour mission de créer des cours et conférences publics afin de développer l'instruction et les connaissances et de tendre à l'amélioration intellectuelle, morale et matérielle de la Société.

Elle a, depuis 76 ans, toujours accompli sa mission éducative, sauf durant l'occupation allemande de 1940 à 44.

Son succès ne cesse de s'amplifier d'année en année : elle compte actuellement plus de 2.800 adhérents, dont un millier d'étudiants et membres des mouvements de jeunesse, et connaît un rayonnement qui s'étend à toute la région.

Ses conférences, toujours suivies par un très nombreux auditoire, auront lieu dorénavant au Théâtre de l'Opéra.

Présidée depuis plus de quarante années par le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire de Lille, l'Université Populaire présente pour la saison 1976-1977 un programme éclectique et varié, qui ne le cède en rien à celui des années précédentes et qui doit connaître un grand succès.

La Séance Solennelle de Rentrée a eu lieu le dimanche 10 octobre au Théâtre de l'Opéra avec le concours de l'Orchestre de Chambre du Conservatoire et d'artistes du Cercle Culturel.

M. Pierre MAUROY, Député-Maire, Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais, a traité un sujet particulièrement intéressant « La Région », et il s'est fait un plaisir de répondre aux questions qui lui ont été posées.

Cette année encore, l'Université Populaire recevra des Conférenciers de grand talent qui maintiendront son haut niveau et confirmeront sa réputation.

**Le président
Jean LEVY**



● 17 OCTOBRE

— 10 h 15, M. Louis Leprince-Ringuet de l'Académie Française, de l'Académie des sciences : « **Le bachot de mes rêves** ».

● 24 OCTOBRE

— 10 h 30, M. Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française : « **Histoire d'une famille de chez nous** ».

● 7 NOVEMBRE

— 10 h 15, M. Jean Cuisenier, conservateur en chef du Musée des arts et traditions populaires : « **L'art populaire en France, aux sources de l'identité culturelle des régions** ».

● 14 NOVEMBRE

— 10 h, M. René Huyghe de l'Académie Française : « **Michel-Ange ou la montée des forces** ».

● 21 NOVEMBRE

— 10 h 15, M. Alain Decaux, historien, président de la Société des auteurs et compositeurs dramatique : « **Les Françaises et l'Histoire** ».

● 28 NOVEMBRE

— 10 h 30, M. Raymond Bousquet, ambassadeur de France : « **L'Europe et sa défense** ».

● 5 DECEMBRE

— 10 h 30, M. Pierre Viansson-Ponte, journaliste au « Monde » : « **La presse et l'argent** ».

● 12 DECEMBRE

— 10 h 30, M. Raymond Lindon, ancien Premier avocat général à la cour de cassation : « **Les droits de la personnalité** ».

● 19 DECEMBRE

— 10 h 30, M. Gaston Monnerville, ancien président du Sénat, membre du Conseil constitutionnel : « **Clémenceau, républicain et patriote** ».

● 16 JANVIER

— 10 h 30, M. Pierre Emmanuel, de l'Académie Française, président de l'Institut national de l'audiovisuel : « **Urbanisme, éducation, animation culturelle** ».

● 23 JANVIER

— 10 h 15, M. F. Baudouin, conservateur des musées d'histoire de l'art de la ville d'Anvers : « **P.P. Rubens (1577-1640), à l'occasion du 4^e centenaire de sa naissance** ».

● 30 JANVIER

— M. Bernard Dufournier, ancien ambassadeur de France en Suisse : « **Le fonctionnement de la démocratie suisse** ».

**TOUTES LES REUNIONS
SE TIENNENT AU
THEATRE DE L'OPERA.**

● 6 FEVRIER

— 10 h 30, M. Louis Trenard, professeur à l'Université, directeur du Centre régional d'études historiques : « **En feuilletant nos vieux journaux** ».

● 13 FEVRIER

— 10 h 30, M. Georges Brondel, directeur des hydrocarbures à la Commission des communautés européennes : « **Le pétrole et l'Europe** ».

● 20 FEVRIER

— 10 h 30, M. Jacques Jaillard, doyen de l'U.E.R.I. des sciences médicales à l'Université du droit et de la santé, médecin des hôpitaux : « **L'athérosclérose, première cause de mortalité** ».

● 27 FEVRIER

— 10 h 30, M. Pierre Pierrard, professeur d'histoire : « **La naissance de la République dans le Nord et le Pas-de-Calais (1876-1877)** ».

● 16 MARS

— 10 h 30, M. André Legrand, doyen de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille II : « **La protection du consommateur** ».

— Dans le courant du mois de mai, sous la conduite de M. Colot, directeur de l'E.P.A.L.E., aura lieu une visite commentée de la ville nouvelle de Lille-Est.

M. Georges HENAUX, adjoint au maire de Lille, délégué à la propreté publique, aux transports municipaux et aux taxis nous a quittés à l'âge de 73 ans.

Avec lui, c'est une des plus anciennes figures du Conseil Municipal qui a disparu. Sympathique, cordial, simple et souriant, tel restera dans le souvenir de tous les lillois cet homme populaire qui avait mis sa vie au service de la collectivité. Que ce soit au cours de sa carrière de journaliste, sa résistance pendant la dernière guerre, sa présence au sein du conseil municipal de Lille depuis 1947, sa vie entière témoigne du don de soi-même.



Georges Henaux n'est plus

« Nous garderons dans notre mémoire et notre cœur le souvenir de cet homme de bien dont le dévouement au service des collectivités locales avait été récompensé par la médaille d'argent Départementale et Communale ».

Pierre MAUROY





« Deltaphone - Ville de Lille »

Pour sortir les personnes âgées de leur solitude.
 Pour les rassurer, les secourir ou les dépanner.
 Pour inciter l'Etat à prendre le relais.

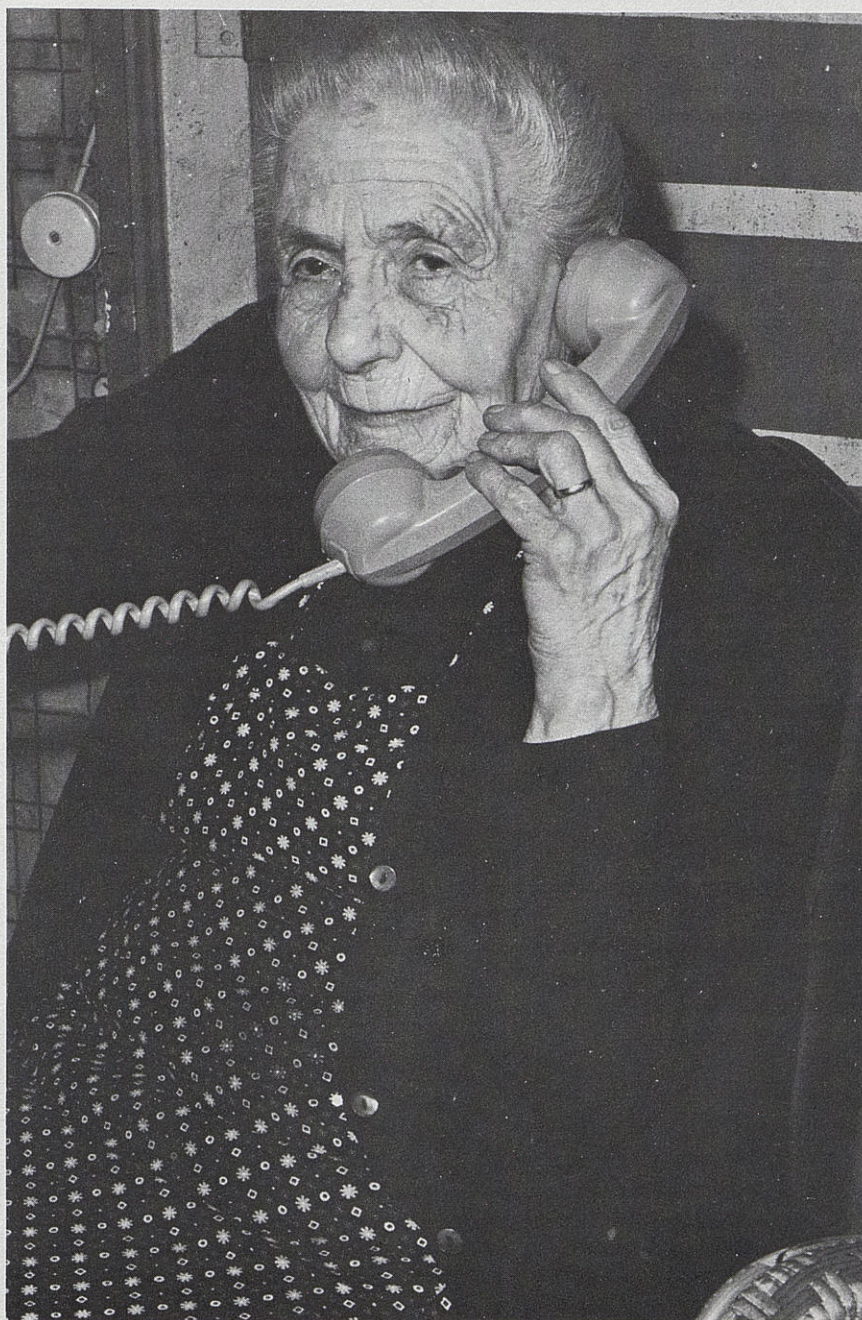
Afin de lutter contre leur solitude, l'insécurité, la peur pour résoudre des problèmes matériels qui les dépassent, pour faire face aux mille et un aléas de l'existence, pour les aider sans modifier leurs habitudes, ni bouleverser leur cadre de vie, la Municipalité de Lille, depuis 1974, étudie et élabore, en collaboration avec la Fondation Delta 7, un projet de liaisons téléphoniques en faveur des personnes âgées isolées.

Ce système d'écoute permanente qui fonctionnera 24 heures sur 24 permettra de rassurer, de secourir, de dépanner en facilitant le maintien à domicile des personnes âgées.

La Municipalité a dû engager de nombreux pourparlers d'une part avec les représentants de caisses de retraite complémentaire qui participeront aux dépenses d'investissement des appareils, d'autre part avec l'administration des P.T.T. et également avec la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

Pour permettre, dans les meilleurs délais, la mise en place et le fonctionnement de cet équipement en faveur des personnes âgées, après examen de chaque cas particulier, le Conseil municipal, lors de sa séance du 25 juin dernier, a décidé la participation de la Ville de Lille à l'association régie selon les dispositions de la loi de 1901 dénommée « Deltaphone-Ville de Lille » dont la déclaration de constitution a été déposée en Préfecture après désignation de M. MAUROY, Président, représenté par M. MOLLET, Adjoint aux affaires sociales.

Des démarches sont actuellement effectuées auprès de l'administration des P.T.T. qui doit faire connaître les lignes téléphoniques disponibles dans différents quartiers de la Ville afin de rentrer rapidement dans la phase concrète de réalisation.



pour se procurer un casier judiciaire

Ayant sans doute un besoin urgent de ce casier judiciaire, une Lilloise en vacances a écrit récemment au président du Tribunal de Lille pour qu'on le lui envoie.

Elle a, sur sa lettre, indiqué son nom de femme mariée, son prénom, sa date et lieu de naissance et son adresse provisoire. Elle a demandé ce qu'elle devait payer pour ce casier judiciaire promettant d'envoyer un chèque par retour du courrier.

Cette Lilloise n'obtiendra certainement pas satisfaction dans les délais réclamés. Il lui aurait fallu indiquer sur sa lettre son nom de jeune fille, puisqu'elle est mariée et ses prénoms en plus de la date et lieu de naissance, ainsi que son adresse. Elle aurait dû joindre à sa demande un mandat-lettre ou virement postal, ou chèque d'un montant de 11,50 F au nom de M. le Secrétaire greffier en chef, du Tribunal de Grande Instance de Lille, avec une enveloppe affranchie portant son adresse personnelle.

Pour toute demande écrite du casier judiciaire, bulletin N° 3 concernant les personnes nées dans l'arrondissement de Lille, ces formalités sont indispensables.

Ajoutons qu'on peut également se présenter personnellement au bureau du casier judiciaire situé au 6^{me} étage du Palais de Justice de Lille.

Ces bureaux sont ouverts, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h, sauf le samedi. Se munir d'une pièce d'identité.

Le casier judiciaire est délivré exclusivement à la personne qu'il concerne. Il ne peut l'être en aucun cas à un tiers.

au service des étrangers

La Ville de Lille a mis à la disposition des Services de Police des locaux, 127 bis, rue Pierre Legrand à LILLE pour permettre l'implantation du Service des Etrangers.

pour loger un étudiant

Le nombre d'étudiants inscrits dans l'Académie de Lille augmente de façon sensible chaque année, certains d'entre eux éprouvent de réelles difficultés pour trouver un logement.

SI VOUS DISPOSEZ DE CHAMBRES OU APPARTEMENTS, LOUEZ A DES ETUDIANTS !

Adressez-vous au Service Central du Logement Etudiant (S.C.L.E.) qui regroupe l'ensemble des offres de location en un fichier unique mis à la disposition des étudiants.

LE S.C.L.E. VOUS PROPOSE GRATUITEMENT LES GARANTIES SUIVANTES :

— **contrat de location**, conclu pour une durée déterminée, ne pouvant excéder l'année universitaire, qui garantit le paiement du loyer et l'occupation paisible des lieux,

— **assurance obligatoire du locataire**, prenant effet dès son entrée dans les lieux et garantissant l'assuré, le loueur, les voisins et tiers contre les risques d'incendie, d'explosion et d'écoulement des eaux,

— **assistance d'un Service Contentieux et d'Aide Juridique**,

• qui peut être consulté pour tout renseignement ou problème particulier concernant le régime juridique et fiscal des locations nues ou meublées,

• qui assurera gracieusement le règlement de tous litiges survenus en cours de location et dont vous l'aurez saisi,

— **calcul de surface corrigée des lieux loués**, sur votre demande afin de déterminer le prix de la location.

SI VOUS ETES INTERESSE, OU SI VOUS DESIREZ DES RENSEIGNEMENTS, PRENEZ CONTACT DES MAINTENANT AVEC LE :

SERVICE CENTRAL DU LOGEMENT ETUDIANT - Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires - 74, rue de Cambrai 59043 LILLE CEDEX - Tél. 52.08.04.

une quatrième mairie-annexe

Depuis le lundi 18 octobre, la mairie-annexe du Sud est en fonctionnement rue Lazare Garreau. Après celles des Bois Blancs, en service depuis le mercredi 5 mars 1975, de Fives ouverte le 15 septembre 1975, du Vieux-Lille fonctionnant depuis le 1^{er} octobre 1975, la mairie-annexe du Sud est la quatrième à voir le jour pour le bien-être de la population des quartiers.

L'établissement décentralisé du Sud, bien qu'étoffé d'un poste de police, d'une salle de réunions et bientôt d'un bureau de poste, n'est que le prélude à l'opération finale qui verra s'installer dans le quartier de la Briqueterie des réalisations « en dur » encore plus spacieuses. Dès maintenant, deux employés municipaux, Mme BORKOWSKI et M. WAVRANT, sont à votre disposition chaque jour de 8 h à 17 h et le samedi matin de 8 h à 12 h pour réaliser les actes habituellement délégués par l'Hôtel de Ville :

- inscriptions sur les listes électorales
- fiches d'état civil
- médailles d'honneur du travail
- certificats d'hérédité
- permis de chasser
- concours administratifs
- carnets et certificats de vaccinations
- copies conformes
- changements de domicile
- dossiers de retraite
- cartes de théâtre pour personnes âgées
- service d'hygiène
- secteur sauvegardé
- renseignements pratiques de tous ordres.

Services nouvellement pris en charge par l'administration :

- cartes d'identité
- passeports
- tickets de restaurants scolaires
- etc...

Motif décoratif de la crèche du Faubourg de Douai, rue Armand CARREL qui sera mise en service au début de l'année 1977 et accueillera 60 enfants.





" A Lille, les enfants sont nos Petits Princes "

les enfants dans la ville